

CLADHO
COLLECTIF DES LIGUES ET
ASSOCIATIONS DE DÉFENSE
DES DROITS DE L'HOMME

FPH
FONDATION POUR LE
PROGRÈS DE L'HOMME

n° 63

R W A N D A :
RECONSTRUIRE

SÉMINAIRE INTERNATIONAL
KIGALI - RWANDA (22-28 OCTOBRE 1994)

Compte-rendu des travaux en atelier
CLADHO - FPH

Éditions-Diffusion Charles Léopold Mayer
38, rue Saint Sabin
75011 Paris
tel/fax : 01 48 06 48 86
diffusion@eclm.fr
www.eclm.fr

Les versions électroniques et imprimées des documents sont librement diffusables,
à condition de ne pas altérer le contenu et la mise en forme.
Il n'y a pas de droit d'usage commercial sans autorisation expresse des ECLM.

Le présent dossier est le compte-rendu du séminaire international "Rwanda : reconstruire" qui s'est tenu à Kigali du 22 au 28 Octobre 1994 à l'invitation du CLADHO (Collectif des ligues et association de défense des droits de l'Homme) et de la FPH (Fondation pour le progrès de l'Homme).

Ce séminaire – ouvert par le Vice-Premier Ministre Alexis Kanyarengwe et clôturé par le Premier Ministre Faustin Twagiramungu en présence de 5 ministres – a permis de réunir pendant une semaine une centaine de Rwandais – du gouvernement, de l'administration, des ligues de droits de l'Homme, des organisations de développement – avec une trentaine d'invités venus de divers pays témoigner de leurs expériences.

SOMMAIRE

Ouverture du séminaire : <i>discours de son excellence</i> <i>Monsieur le Vice-premier ministre rwandais, Alexis Kanyarengwe</i>	7
Mémoire du séminaire Rwanda : reconstruire ou refonder ? <i>par Pierre Calame et David Gakunzi</i>	9
Atelier 1 : Impunité, victimes de la guerre, mémoire, société civile	21
Compte-rendu du groupe de travail sur l'impunité	22
Compte-rendu du groupe de travail sur la mémoire	27
Compte-rendu du groupe de travail sur les victimes de guerre et du génocide	30
Compte-rendu du groupe de travail sur la société civile	33
Atelier 2 : Réfugiés, terres, reconstruction de l'administration	36
Compte-rendu du groupe de travail sur la question des réfugiés	37
La question des terres	42
Compte-rendu du groupe de travail sur la reconstruction de l'administration	45
Atelier 3 : Églises, jeunesse, média	49
La question du rôle des églises	50
Compte-rendu du groupe de travail sur la réhabilitation de la jeunesse après la guerre	54
Compte-rendu du groupe de travail sur les média	57
Compte-rendu de la journée sur la mobilisation de l'aide internationale	60
<i>Discours du Président du CLADHO</i> lors de la clôture du séminaire international - Rwanda : reconstruire	62
<i>Allocution de son Excellence Monsieur le Premier ministre</i> <i>de la République rwandaise</i> lors de la clôture du séminaire international sur la reconstruction du Rwanda	64
Liste des participants au séminaire	66

OUVERTURE DU SÉMINAIRE :
DISCOURS DE SON EXCELLENCE
MONSIEUR LE VICE-PREMIER MINISTRE RWANDAIS,
ALEXIS KANYARENGWE

*Excellences Messieurs les Ministres,
Honorables invités,
Rwandaises et Rwandais,
Amis du Rwanda,*

Une initiative comme celle-ci d'organiser un séminaire pareil dans notre pays augure et raffermi encore une fois en nous l'espoir d'un avenir meilleur pour notre nation plongée il y a quelques mois dans le malheur par ses ennemis.

Cette rencontre est un séminaire d'espoir qui pointe à l'horizon une lumière sur nos nombreux problèmes et présume une solidarité internationale pour les résoudre.

L'organisation d'un tel forum est la preuve éclatante de cette solidarité dans le bien.

Honorables invités,

Je saisi cette heureuse circonstance pour rendre hommage aux honorables organisations non-gouvernementales qui ont bien voulu organiser ce séminaire pour réfléchir et proposer des voies et moyens possibles pour que notre pays sorte de son pétrin historique. Que la Fondation pour le Progrès de l'Homme et le Collectif des ligues et associations de défense des droits de l'Homme trouvent ici mon profond estime pour cette initiative de bon aloi et qui arrive à point nommé. Cette estime va particulièrement à la Fondation pour le Progrès de l'Homme qui est l'une de ces rares organisations en France à avoir compris la problématique rwandaise.

Ces jours vous aurez à réfléchir et à échanger des idées et principes devant nous permettre de reconstruire notre pays dans la dignité et le respect mutuel entre frères hier ennemis et aujourd'hui devant se mettre ensemble animés par la ferme volonté d'une vraie réconciliation. Cette réconciliation sera bien sûr facilitée par l'instauration d'une justice équitable pour laquelle nous réclamons tant le concours de la Communauté internationale.

Certes il est vrai que nous devons dépasser les passions tel que cela a été dit lors de l'installation du gouvernement le 19 Juillet 1994 en ces termes :

"la peine est immense et la douleur profonde dans les cœurs de tout un chacun, mais il est aujourd'hui temps, Rwandaises et Rwandais, de surpasser ce qui nous a séparé hier. Il est temps de supprimer nos peines. Il est temps, dis-je, de projeter au-delà de notre douleur incommensurable un regard confiant de Dieu tout-puissant et miséricordieux".

Aujourd'hui, je le répète, nous n'avons pas le droit de passer notre temps à pleurnicher. Il est grand temps enfin de passer à l'action, à des actions concrètes pour reconstruire notre pays. Notre patrie réclame les efforts de tout un chacun pour se relever. Il

ne faut pas baisser les bras, il y a à faire dans tous les domaines. Il suffit d'y réfléchir. Et notre avenir, celui de nos enfants dépendra de notre volonté de réconciliation.

Notre pays doit être réhabilité, reconstruit, et même développé.

S'agissant de la reconstruction de notre chère nation, la position du gouvernement est très claire. Nous estimons que la nation rwandaise doit être réhabilitée moralement et matériellement. C'est d'ailleurs dans cette optique que s'inscrit la ligne d'action du gouvernement rwandais telle que proclamée le 19 Juillet 1994 en 8 points :

- la restauration d'un climat de sécurité ;
- l'organisation de l'administration centrale et territoriale ;
- la restauration et la consolidation de l'unité nationale ;
- l'installation des réfugiés et des déplacés ;
- l'amélioration des conditions de vie de la population ;
- la relance de l'économie nationale ;
- la redéfinition de la politique extérieure du pays ;
- la consolidation de la démocratie au Rwanda.

Le gouvernement salue donc l'initiative de ce séminaire dont les sujets à débattre rentrent pratiquement dans le programme gouvernemental que ce soit la question des terres, celle du retour des réfugiés, du rôle des églises, de celui de la jeunesse, des médias, de la société civile, des victimes de la guerre, de l'aide internationale et de la mémoire des rwandais ; autant de domaines que le gouvernement prend comme prioritaires dans son action.

Mesdames, Messieurs,

le gouvernement de la République rwandaise a accepté que plusieurs organisations non-gouvernementales opèrent librement dans notre pays. Qu'elles prennent pour exemple les deux initiatrices de ce séminaire, qu'elles contribuent donc au développement matériel et moral de notre pays car elles sont les témoins privilégiés de l'histoire rwandaise. Loin de nous cependant l'idée de quémander leur complicité dans les mauvaises choses. Nous appuierons leur action pour autant qu'elles ne distraient pas les Rwandais par leur manque d'organisation.

Je ne terminerai pas ce mot de bienvenue sans adresser mes remerciements à tous ceux qui ont bien voulu venir s'associer au présent séminaire pour travailler à la reconstruction de notre pays particulièrement à ceux qui ont dû traverser les frontières et les mers pour venir ici. Je leur souhaite un bon séjour dans le pays des milles collines.

L'intérêt que ces personnes ont manifesté envers le Rwanda témoigne d'un sentiment de solidarité qui meut le monde actuellement envers notre cher pays. Le peuple rwandais le leur rend réciproquement. Il souhaiterait que ces personnes soient ses interprètes auprès de leurs concitoyens de ce qu'elles auront vu et entendu.

Avec ce mot, je déclare ouvert le séminaire international sur la reconstruction du Rwanda et souhaite plein succès à ses travaux.

Je vous remercie.

MÉMOIRE DU SÉMINAIRE

RWANDA : RECONSTRUIRE OU REFONDER ?

Pierre CALAME, David GAKUNZI

C'était à Kigali

C'était à Kigali le 24 Octobre 1994, à l'Hôtel des Mille Collines.

Dans une salle de conférences du 4ème étage, trente Rwandaises et Rwandais, de l'administration ou d'organisations non gouvernementales, et une poignée d'étrangers discutaient du problème des terres.

L'Hôtel des Mille Collines, pendant le génocide du printemps, avait servi de refuge précaire contre les tueurs qui sillonnaient la ville. Du 22 au 28 Octobre, le séminaire "Rwanda: reconstruire" était la première conférence tenue à l'hôtel depuis le drame. Tout un symbole.

Dans une autre salle, un autre atelier de travail discutait de la Mémoire.

Dans une troisième, on réfléchissait aux défis de la réhabilitation de la Jeunesse, des innombrables jeunes, bourreaux et victimes mêlés, bourreaux-victimes d'une propagande raciste, qui allaient devoir constituer bientôt, qui allaient devoir constituer un jour, les citoyens d'un pays en paix.

Leçon de dignité. Autour des tables de travail, beaucoup des participants avaient, quelques mois auparavant, échappé par miracle aux massacres ; leur famille n'avait pas eu la même chance. L'un dans un trou, l'autre dans un container, le troisième dans ce même hôtel, le quatrième en mission à l'étranger. Le drame affleurait par touches pudiques à l'occasion des pauses. Confidences sollicitées par les invités étrangers ; marques de sympathie et de confiance. Pourquoi moi suis-je rescapé et non les autres, et non les miens ? Qu'ai-je à craindre maintenant car rien ne pourrait être pire que ce qui fut ? Et que faire de cette vie qui m'a été laissée ?

Pudeur, réserve et dignité. Conscience d'être porteur d'un secret indicible.

Pas de cris de vengeance, de haine ou de colère dans les ateliers de travail. Pas de pleurs. Parfois des rires, des applaudissements retenus. Dans un pays manquant de tout, dont la plupart des cadres - de l'administration, des partis, des mouvements sociaux, des organisations professionnelles, des églises, des organisations non gouvernementales - étaient assassinés ou en fuite, il s'est trouvé cent Rwandaises et Rwandais pour se réunir pendant une semaine, presque sans discontinuer, pour travailler à une stratégie de reconstruction de leur pays. Cent Rwandaises et Rwandais ont jugé que le plus urgent, au milieu d'un océan d'urgences, était de s'asseoir, de se parler, de s'écouter,

d'esquisser ensemble une stratégie pour la reconstruction d'un pays engagé dans l'un des plus sanglants suicides collectifs de l'histoire.

A leurs côtés une quarantaine d'étrangers. Venus d'autres pays d'Afrique - Burundi, Zimbabwe, Tanzanie, Afrique du Sud, Sénégal, Burkina Faso... - mais, pour la plupart, de bien plus loin, de l'autre bout de la terre, du Cambodge, du Chili, de Colombie, des États Unis, de Palestine, du Liban, de Suisse, de France... Et des Rwandais de la diaspora, rescapés des massacres plus anciens, venus de Belgique, d'Allemagne, de France, d'Ouganda, du Burundi, du Zaïre. Des étrangers qui pour la plupart posaient le pied pour la première fois au Rwanda, voire en Afrique. Le contraire "d'experts" venus expliquer comment reconstruire le Rwanda. Des témoins, de simples témoins. Mais des témoins privilégiés du passage de la guerre à la paix dans leur propre pays. Des témoins venus par solidarité apporter aux Rwandais, confrontés aux défis insurmontables de la reconstruction de leur pays après le cataclysme humain du printemps 1994, un fragment de la mémoire du monde, une pierre précieuse extraite des sédiments de l'histoire.

Au bout de la semaine, une ébauche de stratégie pour la reconstruction du Rwanda. Pas un "plan" opérationnel mais peut-être mieux que cela : un ensemble de pistes, de propositions portant sur les défis les plus difficiles, formant à elles toutes l'amorce d'une stratégie. Et, plus important que tout, une stratégie issue d'un travail collectif, fondée sur un diagnostic partagé. Un point de départ. C'est bien ainsi que l'a entendu le premier ministre rwandais dans son discours de clôture : un point de départ. Et il a invité à poursuivre l'effort dans deux directions : en approfondissant les propositions pour les transformer en une stratégie d'ensemble, autour de laquelle puissent se mobiliser les énergies rwandaises et les solidarités internationales ; en reprenant la même démarche au niveau des préfectures, au niveau des communes pour que de proche en proche l'ensemble de la société rwandaise se mobilise autour de sa propre vision de la reconstruction du pays.

La nationalisation ne crée pas de terres

Lundi 24 Octobre, un des ateliers discute du problème de la terre. Casse tête, problème pratiquement insoluble. Soit un pays rural à 95 % où la population atteint par endroit mille habitants au kilomètre carré où, avant le génocide, le quart des propriétés agricoles faisaient moins d'un demi hectare là où l'on estimait qu'avec les technologies actuelles deux hectares étaient nécessaires pour faire survivre une famille de cinq personnes. Un pays rural où, avant le génocide, on jugeait une fois par semaine un homme coupable d'avoir tué son père, sa mère ou son frère pour obtenir sa terre. Aux portes de ce pays de sept millions d'habitants, deux millions "d'anciens" réfugiés : ceux qui ont fui depuis plus de trente ans les massacres successifs et leurs descendants ; ceux qui ont fourni les hommes aux troupes du FPR, le front patriotique rwandais qui, à la fin du printemps, a conquis le pays et refoulé au Zaïre les FAR, les Forces Armées Rwandaises, entraînant avec elles un million et demi de "nouveaux" réfugiés. Les "anciens" réfugiés se sentent, en droit et en fait, encore propriétaires de leurs biens qu'ils ont dû abandonner de force et n'ont jamais pu retrouver jusqu'à la victoire du FPR. Ils sont en train de rentrer en nombre. Les "nouveaux" réfugiés sont invités à rentrer. Cocktail explosif dans un pays surpeuplé et exsangue.

Un participant rwandais avance une solution "miracle": réforme agraire, nationalisation des terres, "villagisation" pour regrouper en hameaux disposant d'infrastructures modernes la population dispersée dans les collines. Comme ces mots sonnent clair! Une solution juste, arithmétiquement évidente, un plan comme on les aime quand on a à reconstruire un pays depuis la capitale et quand, sortant de la guerre, la société semble aussi simple qu'un plan de bataille. Un des invités étrangers rappelle qu'une nationalisation des terres ne crée pas d'hectares supplémentaires de terrain agricole. Un Tanzanien rappelle l'expérience de son pays: *"la villagisation en Tanzanie a été un massacre humanitaire et écologique"*.

"Et, dit-il, on parle toujours des paysans sans leur donner la parole. Comment compte-t-on les y associer?". Un autre rappelle que dans l'état des technologies, ce sont les terres entourant la maison qui sont exploitées de la façon la plus intensive... Le projet de réforme agraire et de villagisation se voit soudain confronté à une réalité entêtée. Voilà un exemple entre mille des dialogues qui se sont noués autour des tables de travail entre le 22 et le 28 Octobre à l'Hôtel de Mille Collines.

Exemple banal? Pas si sûr. Dans cette période de toutes les chances et de tous les dangers, où un pays est à reconstruire dans l'urgence, les décisions initiales, nécessairement prises à la hâte peuvent avoir des conséquences incalculables. Et ce fut l'honneur de ce séminaire que d'offrir aux participants rwandais la possibilité de tester leurs idées, leurs réflexions auprès d'amis venus d'ailleurs non pour leur donner des conseils mais pour les éclairer par ce qu'ils avaient eux-mêmes vécus.

Onze défis pour la paix au Rwanda

Décider le 2 Septembre de tenir six semaines plus tard un séminaire international "Rwanda: reconstruire" dans un Kigali à peine sorti du cauchemar. Gageure ou folie? gageure. Car la paix n'attend pas. A nous de nous plier aux échéances de sa construction.

CCFD et Fondation unissent leurs moyens pour rendre la rencontre possible.

Nous avons mis un préalable à notre appui: l'identification par "les Rwandais" - sans qu'on puisse parler représentativité - de **leurs** défis pour la construction de la paix. Car, dans toute stratégie, l'énoncé clair des priorités constitue déjà un bon bout de chemin.

Les onze défis définis par les Rwandais vont structurer tout le travail préparatoire :

1. Justice et impunité. Après un génocide, peut-on fonder la réconciliation sur l'oubli? Les massacres précédents, depuis 1959, ont été impunis; cette impunité n'a-t-elle pas porté en germe le génocide de 1994? comment séparer justice et vengeance? quelle différence de traitement appliquer au crime de génocide et aux crimes de guerre? Peut-on s'appuyer sur la proposition du Conseil de sécurité d'étendre au génocide rwandais le tribunal international créé pour la Yougoslavie? Comment distinguer la responsabilité des instigateurs du génocide, qui ont parfois gardé les mains blanches, de celle des exécutants aux mains rougies de sang qui sont parfois des enfants? Quel rapport entre justice et pardon, entre justice et réconciliation? comment renforcer un appareil judiciaire national exsangue face à la foule innombrable des participants actifs et passifs au

génocide ? Comment atteindre réellement les principaux responsables réfugiés à l'étranger ? Comment sanctionner la complicité active ou passive, par intérêt géopolitique ou inconscience, de certains gouvernements étrangers dans la mise en place des conditions psychologiques et matérielles du génocide ?

2. Les réfugiés. La guerre, souvent, suscite un afflux de réfugiés, de personnes déplacées qu'il faut ensuite réinsérer dans des structures agraires, économiques, sociales bouleversées. Le Rwanda double la mise. Il y a les "anciens" réfugiés, principalement Tutsis. Il y a les "nouveaux", principalement Hutus.

Quelle place faire aux uns et aux autres ? Y a-t-il d'autres issues que le "retour au pays" ? Faut-il privilégier retour collectif ou retour individuel ? Comment combattre la manipulation de l'information dans les camps de réfugiés ? Comment créer des structures d'accueil tant à court terme qu'à long terme ? Quels doivent être les rôles respectifs du Haut Commissariat aux Réfugiés (HCR), des ONG spécialisées et du gouvernement rwandais ? Comment aborder le problème des réfugiés dans un contexte régional ?

3. Les terres. Dans un pays surpeuplé, où reloger anciens et nouveaux réfugiés ? Comment associer cet afflux de population à une stratégie d'intensification de l'agriculture ou à un développement non agricole ? Peut-on agrandir l'espace agricole en conquérant des terres vierges ? Que faire des droits de propriété des "anciens" réfugiés ? Comment et à quel niveau gérer les inévitables conflits pour la terre ?

4. La mémoire. Le génocide s'est conçu dans les têtes avant d'avoir été mis en œuvre sur le terrain. Il repose sur une mémoire construite, trafiquée, historiquement datée, faisant des Tutsis et des Hutus des ennemis irréconciliables condamnés à partager le pays. Comment reconstruire une mémoire plus juste ? Comment faire entrer à son tour cette mémoire dans les têtes, dans la culture ? Et comment faire de la mémoire trafiquée, de l'histoire des massacres eux-mêmes un morceau de la mémoire d'un peuple qui puisse contribuer à ses fondations et non entretenir une immense et inexpiable vendetta collective ?

5. Les médias. Le venin de la haine a été instillé par les médias. La radio des Mille Collines a orchestré le génocide. Loin d'être artisans de paix, des journalistes ont été souvent inspirateurs de la violence. Les autres sont morts. Comment fonder un renouveau démocratique sur une éthique des médias ? Et comment cette éthique peut-elle ne pas être le prétexte d'une nouvelle censure ?

6. La jeunesse. 65 % des Rwandais ont moins de 25 ans. Les jeunes, comme toujours, plus que toujours, ont été utilisés comme fer de lance de la violence. Des milliers de moins de 15 ans, de moins de 10 ans parfois, ont du sang sur les mains. Des milliers d'autres ont dans les yeux le meurtre horrible de leurs parents et de leurs frères, le viol de leurs mères, ont fui, ont erré. Par milliers ils sont seuls, sans ressources. D'autres sont à naître, fruit du viol. Et tout cela s'ajoute au sida. D'autres, nombreux, sont confrontés à l'absence d'emplois et de perspectives économiques, à une dérive des valeurs. Comment construire avec eux un nouveau pays ?

7. L'Église. Le Rwanda était l'enfant chéri des églises missionnaires. Sur chaque colline des églises. Et maintenant sur chaque colline des charniers. Des églises encore

pleines de fidèles mais découpés en morceaux. De quoi interroger sur l'enseignement de l'Évangile, sur la profondeur des vocations, sur la pertinence des actions de développement, sur le dévoiement des messages de fraternité et d'égalité. Quelle église alors reconstruire ?

8. Les victimes de guerres. Est-ce mieux, parfois, d'être rescapé que mort ? Le mot de réparation a-t-il un sens quand l'irréparable a été commis ? Les anciens réfugiés, ceux d'il y a 20 ans, d'il y a 30 ans, ont-ils encore droit à réparation ? Et, surtout, comment réparer les âmes et les cœurs ?

9. La société civile. Dans une dictature, tout ce qui s'organise est suspect, peut constituer, qui sait, les germes d'un contre pouvoir sauf si c'est soigneusement contrôlé par le pouvoir. Le régime précédent s'est employé à ce contrôle. Comme partout en Afrique, et par une étrange perversion du terme, la "société civile" désigne en réalité presque exclusivement "les ONG", des structures non gouvernementales d'appel au développement financées presque exclusivement par l'aide étrangère. Ces ONG sont souvent décapitées ou "en fuite" ou "en accompagnement de la population en exil". Comment aider une société traumatisée à se restructurer, à faire naître de son propre sein des organisations capables de fédérer des aspirations et des intérêts, d'agréger des talents et des élans, d'assurer des médiations entre les individus, les familles et la société tout entière ?

10. La reconstruction de l'administration. Clientélisme, ethnicisme, passe-droit, incompetence, corruption, centralisation, bureaucratie. L'administration du régime précédent n'était pas idéale, c'est un euphémisme. Mais elle existait. Hauts fonctionnaires, préfets, bourgmestres..., ont trop souvent été les organisateurs du génocide. Cadres de l'administration, enseignants, magistrats ont été tués ou ont fui. Plus d'appareil judiciaire, peu de professeurs, des locaux saccagés, des archives brûlées ou dispersées. Des cadres, anciens réfugiés qui reviennent au pays après avoir été formés dans un autre pays, une autre culture, un autre système scolaire ou judiciaire. Quel État, alors, reconstruire ?

11. L'aide internationale. Le Rwanda est le pays le plus aidé d'Afrique par tête d'habitant. Ce n'est pas seulement le pays des Mille Collines. C'est aussi le pays des mille "projets" de développement, le pays des mille coopérants. Le pays du pire génocide. Il n'y a peut-être pas de relation de cause à effet mais à tout le moins une coïncidence qui interroge. Un pays exsangue qui n'a guère de chances de s'en sortir sans l'appui massif, au moins temporaire, de l'aide internationale. Mais l'aide internationale, en sens inverse, laisse-t-elle une chance de s'en sortir ?

Rwanda : reconstruire. Effectivement une gageure.

La pêche miraculeuse

Première tâche : jeter les filets dans nos réseaux pour identifier et collecter sur chacun des onze défis des expériences historiques susceptibles d'éclairer la route pour le peuple rwandais.

Et çà marche. Des gens, aux quatre coins de la terre, des amis, des amis d'amis se mobilisent presque instantanément et nous contactent par courrier, par téléphone, par fax, par courrier électronique. Situation étrange et significative: pendant toute cette période le premier ministre rwandais est installé dans un hôtel de Kigali et n'a pas le téléphone....

Une centaine de personnes de 35 pays différents répondent présent. Des notes de synthèse, de fiches de cas, des entretiens par téléphone se multiplient. La solidarité planétaire prend un sens concret. La pêche est miraculeuse. Les pêcheurs ne rentreront pas au port le bateau vide. Déjà ils s'affairent à rejeter à l'eau les trop petits poissons, à apprêter les autres. Un regret: les expériences africaines recueillies sont trop peu nombreuses alors qu'elles ont au Rwanda une signification toute particulière. C'est un signe de plus du morcellement de l'Afrique, de sa faible insertion dans des réseaux internationaux d'échange malgré la prolifération des "projets de développement". La qualité des invités africains à Kigali rétablira un peu l'équilibre.

Nous avons prévu un invité étranger pour chacun des défis, pour ajouter aux témoignages écrits la chaleur et le symbole d'une présence. C'était déjà ambitieux compte tenu des délais. Il y en aura trois en moyenne, et encore en refusant beaucoup de candidats.

Kigali, Samedi 22 Octobre

Tous les invités sont arrivés. L'avion qui nous amène à Kigali est un véritable charter de l'humanité. Ce ne sont pas des hommes d'affaires à la recherche de contrats mais des chargés de mission à la recherche de projets à monter. La différence est mince.

Déjà une certaine image de l'aide internationale et de la reconstruction des pays qui va nous hanter pendant tout le séjour. Au poste de police de l'aéroport on nous demande si nous arrivons bien les poches pleines de dollars.

Kigali revit. Des taxis nous emmènent, immatriculés au Burundi, en Ouganda ou sans clef de contact: les différentes figures de la renaissance de la ville.

Le CLADHO, le Collectif des Ligues et Associations des Droits de l'Homme, est, avec la Fondation, l'organisateur officiel du séminaire. Il a magnifiquement fait les choses si l'on songe que tout problème matériel, après le cataclysme, est vite insurmontable. Des banderoles nous accueillent. Des militaires très jeunes, aux uniformes dépareillés, assurent gardes et barrages. Des banderoles saluent la tenue du séminaire.

La séance d'ouverture est présidée par le vice-premier ministre, président du FPR. Il y a là 250 personnes, quatre ministres. La partie la plus difficile à jouer du côté rwandais - un séminaire organisé par des associations non gouvernementales mais avec l'intérêt et l'engagement de l'État et du FPR, seule force réellement organisée - est elle aussi gagnée. Les conditions d'un vrai travail sont réunies. Reste à travailler.

Unité de temps, unité de lieu

Le cœur du séminaire ce sont les trois jours, Dimanche, Lundi et Mardi, 23, 24 et 25 Octobre, où a lieu le travail en atelier. Les organisateurs ont prévu trois ateliers traitant chacun de trois défis. "Mémoire" et "Victimes de guerre" ont été regroupés pour les besoins de la cause. "L'aide internationale" sera traitée en séance plénière, le 28 Octobre. L'atelier 1 doit aborder successivement "l'impunité", "la mémoire et les victimes de guerre", "la société civile". L'atelier 2 "les réfugiés", la "question des terres" et "la reconstruction de l'administration". L'atelier 3 "l'Église", "la jeunesse", les "média". Unité de temps et de lieu comme dans la tragédie classique. Tout se passe au quatrième étage de l'Hôtel des 1000 Collines. Et c'est bien, de l'aveu de tous, l'intensité dramatique dont il s'agit au cours de ces trois jours.

Nous savons que les comptes-rendus d'ateliers sont le pâle reflet de ce qui s'est passé pendant ces trois jours. Un défi par atelier et par jour, et quel défi ! Comment tirer parti de si peu d'heures ? Nous nous sommes imposés une méthode de travail très stricte, un ordre de déroulement des séances : (1) énoncé de la manière dont le problème se pose au Rwanda, (2) exposé d'expériences étrangères à partir de fiches de cas, (3) narration par les invités de leur propre expérience, (4) discussion de la stratégie à mettre sur pied au Rwanda, (5) élaboration de propositions.

Certains ont sans doute trouvé ce cadre trop rigide mais, dans la pratique, il a été bien respecté car très vite il a prouvé sa fécondité : loin du style convenu des colloques et grâce au talent des modérateurs rwandais des ateliers un véritable travail intense a été mené. L'idée de séance plénière en fin de chaque journée a vite été balayée et, malgré les très grandes difficultés de transport des participants rwandais, les ateliers travaillaient sans désemparer jusqu'à huit heures du soir.

Dans chaque atelier, pour chaque défi, le "détour" par les expériences étrangères s'est avéré stimulant, souvent déterminant, et les invités étrangers ont su, presque toujours, tenir ce rôle difficile mais indispensable de simple témoin, en résistant à la tentation de se poser en conseiller voire en donneur de leçons.

Reconstruire le Rwanda ? non, le refonder.

Au delà du travail de chaque atelier, quelles leçons générales tirer ?

Dignité tout d'abord. Je l'ai déjà évoqué. C'est peut être ce qu'il restera d'essentiel. Des femmes et des hommes travaillant à la reconstruction de leur pays. Je cite dans sa concision le début du compte-rendu de l'atelier "Jeunesse" : *"cet atelier a rassemblé 27 personnes venant de différents horizons et de pays divers, journalistes, prêtres et religieux, agronomes, fonctionnaires, magistrats, consultants, représentants d'ONG, militants des droits de l'Homme. Pour bien cerner les problèmes de réhabilitation des jeunes après la guerre, les participants ont bénéficié des expériences de la Colombie, de la Palestine, de l'ex-Yougoslavie, du Liban et du Nicaragua. Le thème a été abordé et traité en toute sincérité."* C'est ce qui a frappé chacun. La langue de bois a été mise au placard pour faire place non à la véhémence de déclarations enflammées mais au travail collectif. Et comment ne pas s'émerveiller, dans un pays où la démocratie avait été rangée dans le magasin aux accessoires, de voir cette maturité et cette discipline dans la prise de parole ?

Des contenus même des ateliers, quatre idées émergent :

a) il ne faut pas parler de reconstruction du pays mais bel et bien de refondation tant la conscience de la faillite est profonde : faillite de l'éducation, de l'Église, du système politique, de la mémoire, des médias, etc. Dans ce processus de refondation, la reconstitution matérielle du pays est presque secondaire ; d'ailleurs, les infrastructures matérielles ne sont pas gravement endommagées. Ce qui est en jeu c'est une transformation en profondeur de la culture, des mentalités, des institutions. C'est une stratégie à mener avec opiniâtreté sur vingt ans, une stratégie à long terme. Et le nouveau Rwanda ne peut se fonder sur le mensonge et sur l'oubli. C'est pourquoi l'atelier sur l'impunité a été plus intense : il ne s'agit pas d'appeler à la vengeance mais de reconnaître dans le génocide l'acte fondateur du Rwanda, non par la purification ethnique que les tenants du "Hutu power" appelaient de leurs vœux mais parce que c'est cette horreur assumée - en même temps que les actes d'héroïsme individuel qui ont symboliquement racheté tout un peuple - qui sera la pierre angulaire de l'édifice à bâtir. On comprend mieux dans ces conditions la profonde réticence des Rwandais, malgré les appels au pragmatisme de leurs amis étrangers, à accepter que le traitement de ce génocide fondateur soit assuré par un simple "appendice" du tribunal international constitué pour l'ex-Yougoslavie.

b) Face à cette stratégie à long terme, il y a une multitude d'urgences matérielles à court terme qui se présentent comme autant d'évidences aveuglantes : insuffisance de juges, d'éducateurs, de moyens matériels, d'orphelinats, etc. mais, comme l'a bien montré l'atelier sur la reconstruction de l'administration, les actes posés à court terme engagent très fortement l'avenir. Contrairement à ce que suggère un apparent bon sens, les actions d'urgence nécessitent une stratégie d'ensemble. L'accueil à court terme des réfugiés préjugera de leur insertion à long terme, la gestion des premiers conflits agraires dessinera la répartition des terres, les jugements d'urgence préfigureront les futurs liens entre la justice et le pouvoir, les premières rentrées des prêtres définiront les contours de la future Église, les premiers embauches de fonctionnaires fonderont l'éthique de l'administration, etc.

c) La réparation des esprits et des âmes, la formation des futurs citoyens, le travail sur la mémoire et la souffrance, l'appui aux mères violées, bref la réhabilitation de l'immatériel, les fondements éthiques et culturels de la société sont l'axe essentiel de la reconstruction. Dans les propositions de la plupart des ateliers, à propos de la justice, de l'Église, de la société civile, des médias, de l'aide internationale, revient l'idée de codes éthiques fondant les relations entre les acteurs de la société.

d) L'aide internationale octroyée par les États, par les Églises, par les ONG, loin d'avoir fait obstacle à la faillite des pays, loin d'avoir empêché le génocide y a contribué, directement ou indirectement, de mille manières. On comprend l'amertume d'un gouvernement fragile et démuné de tout, à peine sorti du cauchemar, de voir les puissances occidentales, au premier rang desquelles la France qui à le plus à se reprocher, faire la fine bouche, multiplier les préalables, donner de vertueuses leçons de démocratie. Mais la mise en question de l'aide internationale ne s'arrête pas à l'indi-

gnation devant le cynisme des États. Elle est bien plus profonde et dépasse la question du Rwanda.

Voyage au bout de la nuit

Le mercredi 26 Octobre, le séminaire faisait relâche. Pas pour tout le monde. Les rapporteurs nommés sur chaque défi préparaient la séance du lendemain et tentaient de dégager l'essentiel des séances de travail où l'essentiel... était indicible.

La plupart des invités sont allés en pèlerinage dans l'est du pays. Quand ils sont revenus, leur voix avait changé, leurs yeux avaient changé, leur maintien avait changé. Une évidence s'est imposée à nous. Le Rwanda n'est ni le premier, ni, hélas, le dernier à connaître des massacres collectifs, des actes de barbarie. Mais ce petit peuple, en peu de mois, est allé au bout de l'horreur. Cette horreur il ne pourra pas la porter seule. La culpabilité est trop grande. comment tant de barbarie a pu être possible de la part d'êtres humains ? Le fardeau est trop lourd à porter pour un petit peuple tout seul car il lui faudrait admettre une sorte de tare congénitale qui lui soit particulière. Le fardeau doit être partagé : c'est au Rwanda que le feu a pris mais le drame est universel et interroge tous les hommes.

La journée du 27 Octobre est réservée pour la mise en commun des travaux d'atelier. A nouveau l'affluence. A nouveau la qualité démocratique du débat.

La séance plénière donne la mesure du chemin parcouru, mais plus encore la mesure du chemin à parcourir. Si les questions sont là, sur la table, les propositions, elles, ne sont encore pour la plupart qu'à l'état d'ébauche. Déjà chacun se demande quel sera le prochain pas, comment passer de ces ébauches à une stratégie d'ensemble.

Du bon usage de l'aide internationale

28 Octobre au matin. Enfin ! pensent beaucoup. Aïe ! pensent d'autres. On va parler de l'aide internationale. Elle a été, en pointillé, présente dans tous les travaux d'atelier. Tout le monde l'a en tête. Aux pauses du matin et du soir la question revenait lancinante : quand parlera-t-on des choses concrètes ? Mais qu'est-ce qu'une chose concrète pour la plupart des Rwandais ? C'est mettre au point et faire financer un "projet de développement". Le pays est démuné de tout et a besoin de l'aide internationale, qui le contesterait ? Mais ce pays d'élection des "projets de développement" est littéralement anesthésié par l'aide internationale publique et privée, laïque et religieuse. Comment avoir une stratégie de développement quand celui-ci se réduit, dans la pratique, à une juxtaposition de projets correspondant aux vœux, aux exigences de multiples "bailleurs de fonds" ? Quand on craint de ne pas "passer au concret" si le représentant des "partenaires" - quel mot pudique !- étrangers n'est pas dans la salle pour dire ce qu'il est prêt à financer ? Quelle étrange stratégie de développement que celle qui part des "besoins", c'est à dire de ce qui manque, des handicaps, au lieu de partir des ressources, de la créativité, de la mobilisation des énergies internes !

Le débat fondamental fut au cœur de la séance consacrée à l'aide internationale. Et sans doute ne fait-il que commencer. Car si une majorité de participants sentait bien qu'il fallait, là aussi, là surtout, introduire une véritable révolution culturelle, en finir avec les pratiques anciennes, les voies pour le faire restaient floues, l'appel à une "stratégie globale" ayant parfois des allures d'incantation. Comment s'en étonner quand la principale activité économique du pays a consisté pendant de longues années à vendre ses "besoins" en gros et au détail ? Cette vente est, de loin, la source principale des devises. Les Rwandais auront-ils l'énergie, le temps, de réagir, d'échapper à l'anesthésie, de concevoir eux-mêmes la stratégie de refondation de leur pays ? Trouveront-ils des amis pour les aider dans cette voie ? Cette journée sur l'aide internationale donne quelques motifs d'espoir. Elle n'a pas tourné, comme on pouvait le redouter, à la "bourse aux projets", les "partenaires" du nord étaient suffisamment peu nombreux, suffisamment discrets, pour que le risque soit évité, du moins dans l'immédiat.

Et puis, l'idée qu'il fallait que les multiples projets concrets s'inscrivent dans une stratégie d'ensemble s'est progressivement imposée. Stratégie définie dans l'atelier de la manière suivante :

" - la reconstruction du Rwanda sera l'œuvre des Rwandais ;

- la reconstruction du Rwanda sera l'œuvre de l'État rwandais, de la société civile ainsi que de la population rwandaise ;

- les ressources matérielles seront le fruit de la créativité des Rwandais ;

- la reconstruction du pays privilégiera les victimes de guerre tels que les orphelins et les veuves."

C'est peu à dire. Ce serait beaucoup, pris au pied de la lettre.

Quelques contacts pris au cours du séminaire laissent à penser que de leur côté certains de ces fameux "partenaires étrangers" seraient prêts à participer à des tours de table d'ensemble, à inscrire leur appui dans une stratégie commune, concertée. Si cette volonté se confirmait, si des signaux clairs étaient émis dans cette direction, le début d'apprentissage collectif qu'a constitué le séminaire se poursuivrait. Dans le cas contraire le séminaire ne serait vite qu'un beau souvenir nostalgique.

Une clôture en forme d'ouverture

La séance sur l'aide internationale s'était achevée sur la décision de mettre en place un comité de suivi *"pour éviter, dit le compte rendu, que les principes pris au séminaire ne restent lettre morte"*. Encore fallait-il que ces principes fassent l'objet d'une certaine reconnaissance officielle. Ce fut le cas.

La séance de clôture fut présidée le 28 Octobre au soir par le premier ministre, en présence de cinq ministres et de 250 personnes. Écoutons le :

"Tout est à faire et dans tous les domaines. Tout semble urgent et indispensable. C'est vrai. Nous avons néanmoins le devoir impérieux de ne pas prendre ces urgences au hasard, ou simplement l'une après l'autre indistinctement, mais plutôt de les hiérarchiser en les situant dans une vision d'ensemble et une perspective à court, moyen et long termes. Faute d'élaboration d'une telle stratégie globale, nous serions à la remorque de cette diversité de priorités et des diverses formes d'aide que nous propose la Communauté Internationale. A la limite, nous tomberions même dans une agitation qui ne ferait que nous fatiguer sans certitude sur la qualité des résultats escomptés.

C'est à nous de prendre l'initiative, sans nous laisser impressionner par la multiplicité des urgences et les propositions de tel ou tel bailleur, public ou privé. C'est dans cette vision des choses que le Gouvernement avait souhaité la tenue de cette conférence."

En ce qui concerne les suites de la conférence :

"Je vous propose deux suites concrètes aux travaux de votre conférence. La première sera de bâtir dans les mois qui viennent, à partir des propositions que vous avez esquissées, une stratégie concrète pour chacun des défis. La reconstruction du pays ne peut pas attendre. Je voudrais d'ici la fin de l'année pouvoir m'adresser à la communauté internationale avec une stratégie comportant des mesures à court terme intégrées dans des perspectives à long terme.

Mais ce n'est pas à Kigali seulement qu'il faut construire une paix durable. C'est aussi, c'est surtout, dans les campagnes, dans les collines. Je voudrais que des séminaires semblables puissent se tenir dans les six mois qui viennent dans chaque préfecture, dans chaque commune. Que les hommes et les femmes du pays puissent dire à leur niveau comment ils voient la reconstruction du Rwanda, quels sont leurs défis ; qu'ils puissent comme vous l'avez fait en discuter entre eux, bénéficier d'une expérience venue d'ailleurs, esquisser des propositions. C'est en faisant cela que nous commencerons à changer les relations entre la société et l'État."

L'essentiel est dit. Le coup d'envoi est donné.

Perspectives

Le 29 Octobre la plupart des invités repartaient, lourds d'une expérience et d'une espérance partagées. Avions nous passé au Rwanda une semaine ou une année ?

La mise en œuvre d'un plan de refondation du Rwanda, dans le cadre d'un véritable Pacte national fédérant les énergies, dépendra du gouvernement et de la société rwandaise.

Quand à nous, témoins de ces moments exceptionnels, trois tâches nous incombent :
— faire connaître ce que nous avons vécu et appris ; porter témoignage de la dignité qui nous a imposé le respect ; faire comprendre que cette dignité, cette exigence de justice par exemple, ne peut-être confondue avec de l'intransigeance ;

— aider au suivi de la rencontre, à la transformation de propositions encore parfois vagues ou confuses en une stratégie d'ensemble pour la paix ; appuyer l'élaboration de pactes locaux de reconstruction dans les préfectures et les communes ;

— contribuer à la réorientation de l'aide internationale pour qu'elle s'organise en appui concerté à l'effort de refondation, de recréation du Rwanda par les Rwandais eux-mêmes.

Cent personnes apportant de tous les continents des fragments de la mémoire du monde.

Cent Rwandaises et Rwandais travaillant ensemble une semaine à la refondation de leur pays.

Poussières dans la tourmente du monde ? graines semées pour demain ?

Parions résolument pour la seconde hypothèse.

Pierre Calame, David Gakunzi.

Paris, Novembre 1994.

ATELIER 1 :

**IMPUNITÉ
VICTIMES DE LA
GUERRE
MÉMOIRE
SOCIÉTÉ CIVILE**

COMPTE-RENDU DU GROUPE DE TRAVAIL SUR L'IMPUNITÉ

Les travaux de l'atelier 1 traitant du thème de l'impunité ont débuté par l'exposé de François-Xavier Nsanzuwera, Président du CLADHO, sur le thème de l'impunité. Le conférencier a d'abord défini l'impunité comme étant le fait pour un criminel de se soustraire à des poursuites judiciaires pour diverses raisons. Traçant l'historique de l'impunité au Rwanda, il a montré comment, des années 1959 à nos jours, les auteurs des tueries et des massacres successifs ont toujours été amnistiés. Ces mesures d'amnistie étaient dues au fait que le peuple rwandais a toujours vécu sous le joug d'un terrorisme d'État, où le pouvoir, représenté par des politiciens, des fonctionnaires, l'armée et la police était à chaque fois derrière les massacres.

Face à ce triste constat, quelles peuvent être nos actions pour la disparition de ce phénomène de l'impunité ?

A ce propos, M. Nsanzuwera a fait les propositions concrètes suivantes :

- reconstruire un appareil judiciaire indépendant, avec des magistrats bien formés et qui soient d'une conduite irréprochable ;
- supprimer les mesures d'amnistie et les grâces successives, sous prétexte de réconciliation nationale ;
- condamner équitablement tous les crimes ;
- mettre en place un tribunal pénal international permanent pour décourager les auteurs de violations des Droits de l'Homme qui sont haut placés dans les sphères du pouvoir ;
- insister sur le caractère imprescriptible des crimes contre l'humanité ;
- pousser les États qui abritent les responsables du génocide à les livrer ou à les juger ;
- faire de nos associations de véritables groupes de pression et de sensibilisation en matière de Droits de l'Homme et de démocratie ;
- établir une coopération franche et utile entre les associations du Nord et du Sud dans la lutte contre l'impunité.

Après cet exposé, Allison Des Forges et David Gakunzi ont résumé à l'Assemblée certaines expériences d'autres pays sur le problème de l'impunité, expériences transmises par écrit, les auteurs n'ayant pu tous participer aux travaux de ce séminaire. Il s'agissait d'opinions de :

- Frederico Andreu qui a affirmé que la lutte contre l'impunité n'est pas de la vengeance mais une recherche de la justice ;
- Shadrack Gutto qui a rappelé que l'impunité remonte à quelques siècles en Afrique ;
- François Ponchaud qui a affirmé son opposition à la solution d'essayer d'oublier sans punir les auteurs des massacres.

Les travaux de l'atelier ont continué avec les réactions de l'Assemblée à l'exposé de M. Nsanzuwera et aux expériences d'autres pays.

De ces débats forts riches sont sortis quelques idées forces qu'il convient de noter :

1) Dans la poursuite des auteurs du génocide rwandais, quelle que soit la Cour qui sera instituée, il faudra qu'elle ait une compétence internationale pour que ces criminels soient jugés dans n'importe quels pays où ils seront.

2) Il faudrait bien comprendre les raisons du génocide au Rwanda et les chercher au-delà de l'impunité instaurée comme système dans ce pays. Le génocide a, en effet, également eu des raisons idéologiques voire culturelles : les dirigeants politiques ont ainsi appris au peuple rwandais que tuer un Tutsi n'est pas un crime, que ce serait même un acte patriotique pour lequel on devrait être félicité et promu. Des raisons psychologiques et socio-économiques ont également existé : certains ont tué pour prendre les biens de leurs voisins et hériter de leurs terres ; d'autres ont tué par peur pour sauver leur propre peau.

3) Les représentants de la Commission des Droits de l'Homme du Front Patriotique Rwandais (FPR) ont donné des informations sur la position du Front en ce qui concerne le fameux Tribunal International et l'enquête que la Commission du FPR est en train de mener sur le génocide :

- a) le FPR a accepté l'instauration du Tribunal International parce que :
- il s'agit précisément de crime contre l'humanité dans lesquels la communauté internationale est concernée ;
 - certains auteurs de crime se trouvent à l'extérieur du Rwanda d'où la nécessité de pouvoir les juger et les extraditer ;
 - le tribunal international pourra enfin garantir la transparence et l'impartialité dans les jugements.

Cela dit, le Front soutient l'instauration de tribunaux nationaux avec des observateurs et même des juges étrangers. Il soutient aussi l'appel qui sera lancé pour une assistance africaine aux tribunaux rwandais.

- b) Concernant les résultats actuels de l'enquête sur le génocide que mène la Commission des Droits de l'Homme du FPR, celle-ci a constaté les éléments suivants dans les 4 préfectures déjà couvertes :
- le génocide a été minutieusement préparé, surtout dans des régions comme Kigali où la population était quadrillée ;
 - le nombre des commanditaires et des auteurs de massacres est impressionnant ;
 - les massacres ont été encadrés par l'armée, la police, les fonctionnaires de l'administration territoriale, les milices et les cadres des partis politiques ;
 - une partie de la population a été forcée de participer aux massacres ;
 - le génocide s'est déroulé très rapidement grâce aux barrières dressées partout surtout à Kigali. Dans les préfectures de Gitarama et Butare les habitants se sont d'abord organisés pour chasser les Interahamwe venus d'ailleurs avant d'être vaincus par ces Interahamwe et de se laisser entraîner par eux ;
 - le génocide a été caractérisé par des actes d'une rare cruauté.

4) Un des participants a cependant fait remarquer qu'en ce qui concerne l'historique de l'impunité au Rwanda, certains observateurs affirment aujourd'hui que les exactions contre la population continuent même actuellement et qu'il ne faudrait pas les couvrir par un silence complice.

5) Une information intéressante a été donnée concernant l'éducation de la population en matière de démocratie et de paix. C'est le projet de créer un centre ad hoc financé par l'UNESCO.

6) Il faudrait souligner la dimension internationale du problème de l'impunité, liée à l'absence de volonté politique de punir les coupables qu'on observe dans les organisations et puissances étrangères. Depuis l'époque de la colonisation, ces dernières interviennent régulièrement pour couvrir l'impunité et la perpétuer.

7) Le Ministre rwandais de la Justice, M. Alphonse Marie N'Kubito, a donné son point de vue en ce qui concerne les causes de l'impunité dans ce pays, le projet de Tribunal International, et les réactions du gouvernement rwandais aux propositions du Conseil de Sécurité sur la mise sur pied de ce tribunal.

— Les causes du génocide, a-t-il dit, sont d'abord culturelles : c'est entré dans les mœurs au Rwanda que tuer un Tutsi n'est pas un crime. Il y a également eu une volonté politique d'affaiblir le pouvoir judiciaire qui a été relégué à un rang négligeable et dans lequel les magistrats sont nommés par le Président de la République. Le fait qu'il n'existe pas de police pour établir des dossiers judiciaires consistants ne favorise pas non plus l'existence d'une justice saine.

— Concernant le Tribunal International, le Ministre de la Justice a rappelé qu'en 1992 le CLADHO avait commandité une enquête internationale sur les massacres au Rwanda, parce que les auteurs de ces massacres, liés au pouvoir, ne pouvaient pas être poursuivis. Malheureusement, à la publication du rapport de l'enquête, un acte signé par le Président de la République et le Premier Ministre de l'époque a disculpé les autorités politiques du pays. Le CLADHO s'est senti découragé mais il a poursuivi la lutte par des déclarations, notamment celle du 6 janvier 1994 qui prédisait pratiquement le dernier génocide.

Lorsque les massacres ont été perpétrés, de nombreuses voix ont réclamé un Tribunal International. Une résolution dans ce sens a été proposée au Conseil de Sécurité mais sa mise sur pied traîne, notamment parce que le Conseil de Sécurité et le gouvernement rwandais ne se sont pas encore entendus sur certains détails le concernant. Ainsi, le gouvernement a récemment réagi aux propositions du Conseil de Sécurité par ces observations :

— le Conseil de Sécurité voudrait que le Tribunal sur l'ex-Yougoslavie voit ses compétences étendues sur le Rwanda. Le gouvernement, lui, veut que le Conseil de Sécurité nomme les juges mais sans lien avec le Tribunal de Yougoslavie ;

— le Conseil de Sécurité souhaite que le Tribunal siège à La Haye. Le gouvernement rwandais voudrait qu'il siège à Kigali ;

— Le Conseil de Sécurité n'accepte pas la peine de mort. Or, le Rwanda n'a pas signé la Convention sur la peine de mort, donc il n'est pas lié par l'abolition de cette peine ;

— le gouvernement rwandais voudrait donner un avis sur la nomination des magistrats qui vont siéger et recommande que dans chaque siège soit nommé un magistrat rwandais mieux au fait de la culture et des problèmes rwandais. Le Conseil de Sécurité ne l'entend pas de cette oreille.

8) Le président de la Commission d'enquête CLADHO-KANYARWANDA sur le génocide, M. Jean Bosco Iyakaremye a également fait le point sur l'état d'avancement des travaux de cette commission. Débutée le 1^{er} août 1994, cette enquête devait s'étendre sur tout le pays. La première étape, qui a couvert uniquement les trois communes de la capitale est aujourd'hui terminée. Le rapport sera prêt d'ici deux semaines. On lit dans ce rapport qu'environ 3 000 personnes sont présumées avoir participé aux massacres.

9) La situation du Cambodge, décrite par l'envoyé du Cambodian Human Rights Organisation, ressemble étrangement à celle du Rwanda. Dans ce pays aussi, en effet, malgré les deux millions de cambodgiens morts dans le génocide, la mise en place d'un tribunal international pour juger les responsables a posé et continue de poser d'énormes problèmes. La Communauté Internationale a d'abord exigé d'avoir un gouvernement légitime au Cambodge pour instaurer ce programme. Elle a ensuite obligé les Cambodgiens à inclure les Khmers Rouges (c'est-à-dire les auteurs des crimes) dans le gouvernement. La réalité est qu'il y a très peu de volonté politique à ce qu'il y ait un Tribunal International au Cambodge.

10) Même chose au Chili où il y a eu des tueries massives qui ressemblent à un génocide, avec la différence qu'au Chili, contrairement au Rwanda, l'Église Catholique a joué un rôle très positif en arrêtant les massacres. Comme en Afrique du Sud, on a créé au Chili une "Commission Vérité et Réconciliation". Mais, comme se l'est demandé M. Montealegre venu du Chili, à quoi cela servirait de passer de la vérité à la réconciliation sans passer par la justice ?

11) Un génocide a également eu lieu en Palestine, a affirmé Ilan Halevi, venu de ce pays, où la politique sioniste s'est toujours accompagnée de crimes délibérés perpétrés contre des civils palestiniens.

12) L'intervention d'Allison Des Forges a ramené les débats sur le cas rwandais pour souligner que c'est par un sentiment de culpabilité que les Membres du Conseil de Sécurité ont enfin accepté l'extension du Tribunal de l'ex-Yougoslavie sur le Rwanda. Elle craint cependant que ce début d'action de mise en place d'un Tribunal International ne perde l'enthousiasme du début et qu'on oublie le Rwanda comme on a oublié le Cambodge. Pour cela, il faudrait agir vite, profitant du fait que le Rwanda siège actuellement au Conseil de Sécurité.

En ce qui concerne le siège du Tribunal, ce problème pourra être facilement résolu, affirme Mme Des Forges, surtout que le Procureur du Tribunal sur l'ex-Yougoslavie qui viendra également au Rwanda s'est déjà exprimé dans le sens de l'installer à Kigali.

Un problème plus important se pose en ce qui concerne la peine de mort que, jusqu'ici soutient le Rwanda. Certains pays européens, en effet, ne l'acceptent pas et pourraient l'utiliser pour refuser l'extradition de prévenus qui risqueraient la peine de mort au Rwanda.

La nomination de juges rwandais devant siéger du Tribunal International pourra également poser des problèmes parce qu'ils pourront être considérés comme juges et parties.

Il sera également difficile d'établir la responsabilité des hommes importants qui risquent d'être considérés comme de simples complices parce qu'ils ont opéré en secret alors que des "petits" qui ont agi en public seront fortement condamnés.

De même, il serait dommage que les grands passent devant un Tribunal International qui prononcera des peines relativement légères et que les petits se retrouvent devant des tribunaux nationaux qui n'hésiteront pas à signer la peine de mort.

Face à l'impossibilité de juger toute la foule de criminels de ce génocide, A. Des Forges a proposé d'imaginer autre chose, de puiser dans les sources culturelles rwandaises pour trouver une juridiction du genre "agacaca" (propositions néanmoins rejetées par le Ministre de la Justice).

Elle a terminé son intervention en insistant sur la nécessité de traiter les prévenus comme des individus et non comme des représentants d'une ethnie ou d'un parti politique, de même que sur le respect du principe de présomption d'innocence pour arriver à la construction d'un État de Droit.

13) M. F.-X. Nsanzuwera a posé trois questions qui ont pratiquement fait le point sur les débats sur la question de l'impunité :

— puisque l'État ou ses représentants (police, administration...) sont souvent les premiers freins aux poursuites judiciaires, quelles structures peut-on mettre en place pour les atteindre ?

— comment faire pour que les puissances et certaines personnalités étrangères ne servent plus de couverture à l'impunité et puissent s'amender en participant à la reconstruction du Rwanda ?

— comment éviter l'impunité alors que l'appareil judiciaire est anéanti ? Quelles propositions concrètes faire pour la relever ?

COMPTE-RENDU DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LA MÉMOIRE

La participation

Il y a eu en tout 38 participants à l'atelier, dont deux ministres du gouvernement rwandais. Il s'agit des Excellences Joseph Nsengimana, Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique et Alphonse N'Kubito, Ministre de la Justice. Les autres participants venaient de tous les horizons, notamment :

- des ligues internationales et nationales de défense des droits de l'Homme ;
- des Organisations non gouvernementales (ONG) rwandaises et étrangères ;
- des représentants de l'administration locale.

Les débats ont commencé par la lecture des fiches de cas sur l'expérience d'autres peuples ayant connu des situations analogues à celle du Rwanda : Israël, Palestine, Salvador.

Ensuite il y a eu trois exposés par :

- José Kagabo : la mémoire du point de vue rétrospectif et prospectif ;
- Jean-Pierre Gontard : mémoire collective et mémoire individuelle ;
- Ilan Halevi : le problème des Palestiniens dans une confrontation de leur mémoire et de la mémoire des autres.

Comment se pose le problème de la mémoire nationale ?

La problématique de la mémoire se présente de la manière suivante : comment avoir accès à l'histoire du Rwanda, une histoire pleine de confusions dans les souvenirs, une histoire basée sur une politique d'exclusion et sur les différentes manipulations des pouvoirs qui se sont succédé depuis la période coloniale jusqu'à nos jours, une histoire assombrie par le génocide.

Logiquement la relation mémoire et génocide a été aussi analysée.

Les participants à l'atelier ont analysé ce qu'est une mémoire nationale en définissant cette notion à partir de quatre points qui constituent autant de préalables pour la constitution d'une mémoire objective :

1. la morphologie de la mémoire,
2. la mémoire littérale,
3. la mémoire exemplaire,
4. mémoire et justice.

Après discussion, il a été convenu que la mémoire littérale ne suffit pas pour déboucher sur une mémoire objective et complète ; il faudra utiliser d'autres canons pour faire en sorte que ce qui est arrivé ne puisse plus jamais se reproduire.

Propositions concrètes

1. Revoir les programmes :
 - a) scolaires du primaire et du secondaire ;
 - b) radiophoniques : dans un pays où plus de la moitié de la population est illettrée, la radio joue un rôle capital ; ainsi, le génocide a eu comme support principal la radio RTLM ;
 - c) télévisuels : il faut veiller à ce que les programmes de la future soient appropriés.
2. La recherche scientifique devra contribuer à écrire notre histoire en utilisant à bon escient historiens, anthropologues, archéologues, etc.
3. Construire des monuments qui fixent l'histoire récente du génocide,
4. Utiliser l'art dans la communication de l'histoire : la poésie, la chanson, le théâtre, la littérature écrite (roman).
5. Utiliser des symboles au niveau national : la création d'une journée nationale en souvenir des victimes du génocide.
6. Réhabiliter et diffuser nos valeurs positives particulièrement l'idée de l'héroïsme. Faire connaître par tous les moyens de communication, les hommes et les femmes qui ont, par leur courage et souvent au péril de leur propre vie, sauvé quelques innocents du génocide.
7. Créer des Fondations à l'instar de "IBUKA" qui vise à perpétuer la mémoire de toutes les victimes du génocide et des massacres planifiés.
8. Protéger le seul bâtiment d'archives de Kabgayi qui a échappé au génocide avec d'autres témoignages de notre histoire.
9. A propos des monuments, dégager une politique de conservation des éléments matériels illustrant la perpétration du génocide et des massacres planifiés. Bénéfice attendu : usage judiciaire, fixation pour la mémoire de l'image du génocide et des massacres planifiés.

exemple : il est regrettable que l'amas de machettes et d'autres armes ayant servi aux tueries abandonnées à Rusumo par les miliciens en fuite n'aient pas été laissé sur place et soigneusement préservé.
10. A propos des archives, il est essentiel de préserver les archives illustrant la perpétration du génocide et des massacres planifiés de même que dans les documents permettant d'en identifier les victimes.

exemple : les registres de baptême des paroisses d'origine des victimes

NB : les registres de la paroisse de Nyarubuye se trouvent sur le site sans protection.
11. Envisager la constitution d'une "Commission de la vérité" qui précéderait ou compléterait la mise en place d'un système judiciaire cohérent. Une telle Commission peut enquêter, identifier des coupables, démonter des mécanismes de manipulation,

sélectionner des événements significatifs dans une masse d'événements apparemment identiques. Les préalables du Chili, du Salvador seraient très utiles pour la réflexion préalable et la mise en place de telles commissions au Rwanda. Une telle Commission peut commencer son travail sans attendre que l'appareil judiciaire et administratif soit à nouveau fonctionnel.

COMPTE-RENDU DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES VICTIMES DE GUERRE ET DU GÉNOCIDE

Participation et débat

Les participants à cet atelier sont les mêmes que ceux qui ont participé à l'atelier sur la Mémoire.

Les travaux ont débuté par la lecture des fiches qui nous a aidé à fixer le sujet du jour par une connaissance des expériences des cas similaires au notre dans d'autres pays.

Exemples de fiches lues :

— le retour à la vie civile des enfants soldats en Sierra Leone : un exemple de réadaptation et de réintégration des enfants par Margaret Mc Mallin ;

— quelles méthodes pédagogiques vis-à-vis des enfants traumatisés dans des contextes de guerre ? par Enfants Réfugiés du Monde, organisation non gouvernementale.

Ensuite il y a eu l'exposé de M. Justin Murara, Directeur Général du Ministère de la Réhabilitation et du Rapatriement. Il nous a parlé de l'objectif de son Ministère qui est la réhabilitation et la reconstruction du pays après le génocide et des quelques résultats déjà atteints aujourd'hui : 300 000 réfugiés sont déjà rentrés, 150 000 enfants non-accompagnés sont dans les centres ; l'objectif étant de réinsérer ces enfants dans des familles d'accueil. Une prise en charge par la communauté internationale a été aussi demandée.

Les questions et discussions ont porté sur les problèmes réels des femmes qui ont perdu leur mari et souvent tous leurs enfants. Un certain nombre de ces femmes ont été violées et se retrouvent enceintes. Que faire pour elles ? Que faire aussi pour les enfants non-accompagnés étant donné qu'ils ne sont pas tous orphelins.

Le débat a ensuite glissé sur la question ethnique au Rwanda étant donné que le génocide est la résultante d'une guerre ethnique longtemps entretenue dans notre pays.

Après un riche débat où des chercheurs ont apporté leur contribution sur la base des connaissances scientifiques actuelles, il a été démontré que :

a) la notion ethnique est artificielle mais sociologiquement réelle ;

b) l'ethnisme a été utilisé par le pouvoir colonial et le pouvoir dictatorial pour la conquête et la conservation du pouvoir.

L'atelier a suivi avec intérêt les exposés respectivement du Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche scientifique et du Ministre de la Justice.

Le ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche scientifique a parlé de la question de l'impunité dans notre pays qui a pour conséquence l'institutionnalisation de la criminalité. A la base de l'impunité se trouve la politique de l'exclusion. L'objectif aujourd'hui, selon le Ministre, est de reconstruire une nation qui soit au-dessus des ethnies.

Le Ministre de la Justice a quant à lui centré son propos sur la question de mémoire des Rwandais qu'il faudra fonder sur notre culture. Il a démontré que l'ethnisme est à la

base de la falsification de notre histoire par les politiciens qui voulaient conquérir le pouvoir ou/et s'y maintenir.

Identification des défis

- 1) Combattre l'ethnisme qui est la base du génocide dans notre pays.
- 2) Panser les blessures des rescapés du génocide par une morale sociale.
- 3) Prendre en charge les orphelins et les enfants non accompagnés par une méthode adaptée à notre culture.

Propositions concrètes

1. pour les enfants orphelins et non accompagnés :
 - a) créer des centres d'accueil dans un premier temps ;
 - b) chercher par tous les moyens à leur trouver des familles ;
 - c) trouver une méthode efficace pour les réintégrer dans la communauté par l'ins-truction, par les métiers.

2. pour les femmes et filles rescapées du génocide :
 - a) leur trouver un moyen d'accès au crédit bancaire et une compensation matérielle ;
 - b) leur donner priorité dans l'enseignement et l'emploi ;
 - c) créer des centres spécialisés pour les handicapées.

3. pour les hommes rescapés :
 - a) il leur faudra une compensation matérielle pour les aider à redémarrer dans la société ;
 - b) leur permettre et les aider à s'installer où ils veulent sur toute l'étendue du terri-toire.

Propositions au sujet des femmes victimes du génocide

Un nombre important de femmes ont été violées par les miliciens. Ces femmes se retrouvent aujourd'hui avec des grossesses indésirables.

Il faut rapidement mettre sur pied une commission spéciale multidisciplinaire comprenant les représentants des média, des organisations des Droits de l'Homme, des médecins, des organisations humanitaires, des associations de femmes, etc. pour étudier en profondeur ce qu'on peut faire pour elles. Ensuite il faudra organiser des débats à la radio, dans les écoles, dans les paroisses pour sensibiliser toute la communauté nationale sur leur problème.

Les axes d'actions concrètes suivantes ont été proposées :

— créer d'urgence une institution d'accompagnement des femmes victimes de la guerre qui regrouperait des psychologues, des médecins, des sociologues. Le centre donnerait des conseils et aiderait ces femmes à s'ouvrir, à se libérer, à se consoler et surtout à se préparer à accueillir l'enfant qui doit naître et qui est totalement innocent ;

— lancer une campagne d'éducation populaire visant surtout la petite communauté (cadre familial de la victime) pour la préparer à accepter et accueillir l'enfant d'une part et d'autre part à accompagner la victime moralement et socialement dans le cadre familial ;

— encourager et promouvoir les initiatives des familles rwandaises se proposant d'accueillir les enfants issus des grossesses indésirables si jamais ceux-ci étaient rejetés par leur mère ou la famille de celle-ci. Si nécessaire et en tant que dernière solution de recours il a été suggéré que si les enfants sont rejetés il faudra penser aussi à leur trouver des familles d'accueil étrangères ;

— envisager, en dernier recours, l'intégration de ces enfants dans les orphelinats.

COMPTE-RENDU DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LA SOCIÉTÉ CIVILE

Participation à l'atelier

L'atelier était constitué des représentants d'ONG locales, des Églises, des Organisations de défense des droits de l'Homme et de l'Administration et des partenaires qui sont intervenus pour nous apporter leurs expériences vécues à l'extérieur: Brésil, Tanzanie, Zimbabwe, Cambodge, Chili, Palestine, Liban.

Nature du problème de la société civile au Rwanda

La Société Civile est souvent comprise comme l'ensemble incluant les différentes organisations de base de la population, les organisations d'appui à cette population telles que les ONG de développement, les associations de défense des Droits de l'Homme, les Églises, les syndicats... Ces organisations naissent d'initiatives privées et sont structurées sous forme d'associations sans but lucratif. Vis-à-vis de l'État, la Société Civile est conçue comme un contre-pouvoir. Ceci n'exclut cependant en aucun cas la complémentarité entre Société Civile et État. Au Rwanda, la Société Civile en tant qu'organisation instituée n'existe pas encore. Certains ont tendance à la confondre avec les ONG et les associations de défense des Droits de l'Homme, oubliant les organisations de la population qui en constitue la grande composante.

Par ailleurs, la concertation entre les différentes composantes de la Société Civile est encore très faible. Par le passé ces organisations n'ont pas fait preuve d'indépendance vis-à-vis des forces politiques. Et elles sont presque toutes fortement dépendantes de leurs partenaires du Nord sur le plan matériel et idéologique.

Même si cette Société Civile a participé au processus démocratique qui naissant par diverses interventions - formations, séminaires, déclarations, etc. -, il apparaît qu'elle a manqué à ses obligations lors des événements tragiques que vient de connaître le pays. Elle ne s'est pas fermement opposée au génocide et aux massacres. Serait-ce parce que en général les gens étaient eux mêmes massacreurs ou se sentaient menacés? En tout cas, certains de ses membres, notamment certains responsables, auraient été fort impliqués dans les massacres, jusqu'à rallier et couvrir le gouvernement qui coordonnait ces actes.

A cause des événements d'avril 1994 justement, la Société civile rwandaise a éclaté. En plus des décès, certains de ses membres sont aujourd'hui exilés, et d'autres sont déplacés. Dès lors qu'il y a un pouvoir en place, et que le pays se lance sur la voie de la réconciliation et de la reconstruction, sur quelles bases la société civile entend-elle se reconstituer et comment envisage-t-elle sa participation dans la reconstruction du pays?

A cet égard, les expériences vécues dans d'autres pays sont riches d'enseignements et pleines de questions quant à la capacité de la Société Civile à jouer pleinement son rôle.

Il apparaît que le défi de la Société Civile au Rwanda est lié à sa réorganisation, à son indépendance vis-à-vis du pouvoir politique (qui n'exclut pas collaboration et concertation) et à la possibilité d'obtenir des financements sans être récupérée par les bailleurs de fonds pour l'une ou l'autre cause.

Principales questions

Un certain nombre de questions sont ressorties des débats qui ont eu lieu autour de la question de la reconstruction de la Société Civile.

1. De quoi la Société Civile rwandaise en général, et les ONG en particulier, ont-elles besoin pour se reconstruire et participer à la reconstruction du pays ? Ces ONG ont, en effet, connu des pertes en vies humaines et matérielles, et, parmi leurs membres actuellement vivants, certains sont exilés, d'autres déplacés. Quelle sera maintenant la base de l'organisation de la Société Civile ?

2. Cette Société Civile a-t-elle ou peut-elle se mobiliser autour de leaders indépendants des forces politiques ? Si leurs membres sont actifs au sein des partis politiques, ne risque-t-il pas d'y avoir conflit d'intérêts entre leur appartenance politique et leur devoir de militant de défense des Droits de l'Homme ?

3. Quelles stratégies les ONG locales envisagent-elles pour bénéficier de l'appui des bailleurs de fonds sans leur être inféodées ? Comment, à terme, peuvent-elles réduire cette dépendance financière ?

4. La Société Civile intègre-t-elle réellement les organisations de base de la population ? Comment faire pour impliquer et faire participer la population dans la reconstruction du pays ? La hiérarchie semble trop importante et la population trop tenue à l'écart des grandes décisions prises à son endroit.

5. Quelles activités la Société Civile entend-elle entreprendre pour participer à la reconstruction nationale et, en particulier, pour appuyer et accompagner les gens qui ont été les plus touchés par la guerre et ses effets ?

Propositions

Les débats n'ont pas vraiment abouti à des propositions concrètes en regard des questions qui se posent à la Société Civile rwandaise. Quelques pistes peuvent toutefois être perçues, inspirées essentiellement par les expériences étrangères.

1. Les organisations de défense des Droits de l'Homme doivent être renforcées et leurs membres actifs dans la défense des Droits de l'Homme. Certaines personnes s'y mettent déjà. Il faut donc les encourager, moralement et matériellement.

2. Des activités de réhabilitation et de réintégration peuvent être envisagées à la lumière de ce qui se passe au Liban :

- éduquer les gens à la démocratie,
- habituer les gens à vivre ensemble, notamment par des clubs d'amitié,
- organiser des sessions de formation pour les animateurs de base,
- créer des centres techniques pour les jeunes désœuvrés, notamment les ex-militiens reconvertis et ceux qui n'accèdent pas à l'enseignement formel,
- concevoir des structures d'accueil et des activités pour les personnes âgées.

3. Accorder un accent particulier aux enfants sans familles. Les ONG locales sont interpellées pour aider à résoudre ce problème.

4. Chercher une réelle collaboration entre les différents partenaires de la reconstruction du Rwanda : le gouvernement, les ONG, la population et les bailleurs de fonds. La participation de la population doit bénéficier d'une attention particulière.

5. Il faut définir un cadre de concertation entre l'État et la Société Civile d'un côté, et entre les différentes composantes de la Société Civile de l'autre. Le renforcement et l'autonomie de la Société Civile passent par là.

6. Il faut établir un code d'éthique qui pourrait régir les membres des ONG, et ceux de la Société Civile en général.

ATELIER 2 :

**RÉFUGIES
TERRES
RECONSTRUCTION
DE L'ADMINISTRATION**

COMPTE-RENDU DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LA QUESTION DES RÉFUGIÉS

1. La participation

Il y avait plus ou moins 40 participants à l'atelier sur les réfugiés. Parmi lesquels des représentants d'un grand nombre d'ONG rwandaises et de quelques ONG étrangères travaillant dans les domaines de la santé, des droits de l'homme et du développement rural ; des fonctionnaires représentant les ministères de la Fonction publique, de l'Intérieur, de la Jeunesse et du mouvement associatif, de la Famille et de la protection féminine, du Plan, des Travaux publics, de la Primature ;

des membres des ligues rwandaises de défense des droits de l'Homme et de la ligue de l'Enseignement ; et des témoins étrangers venant de la Palestine, du Zimbabwe, de l'ERM (Enfants Réfugiés de Monde), du Committee for Refugees (USA), du Sénégal, etc.

Les travaux ont commencé par une lecture de fiches de cas sur la question des réfugiés dans les pays suivants : Palestine-Chili-Vietnam Zimbabwe-Amérique Centrale (Guatemala)-Sahara Occidental-Mauritanie.

Toutefois une légère déception ayant trait au peu de cas africains présentés a été remarquée.

2. Comment se pose le problème des réfugiés rwandais ?

1. Constats relevés dans le cadre du contexte rwandais.

Il existe différentes catégories de réfugiés qui ont été ciblées et inventoriées par les participants :

- les déplacés à l'intérieur même du pays,
- les nouveaux réfugiés de 1994,
- les anciens réfugiés partis par vagues successives depuis 1959.

Ces différents groupes sont confrontés à des problèmes différents et demandent aux autorités actuelles toute une gamme de solutions différentes.

a) Les nouveaux réfugiés.

Les problèmes du retour des nouveaux réfugiés se posent dans le cadre de l'insécurité. Ces réfugiés ne peuvent pas rentrer à cause de l'insécurité physique et des menaces, voire des assassinats perpétrés par les miliciens et les ex-militaires dans les camps.

En outre ils sont l'objet d'une désinformation sur la situation actuelle au Rwanda et les médias rwandais n'ont actuellement pas de moyens pour contrer cette propagande d'intoxication.

D'autre part il existe également un problème de sécurité sur le chemin du retour. Des exactions ou des cas de vengeance isolés ont été constatés.

Le fait que l'aide des ONG soit concentrée uniquement dans les camps, a un effet pervers de dissuasion du retour des réfugiés ; il semble que pour certaines ONG, cette concentration de l'aide dans les camps est entretenue sciemment par des choix idéologiques partisans. Au niveau de ces ONG, la neutralité devrait être prônée.

Le problème du retour des réfugiés de la dernière vague est intimement lié à la question de l'impunité. Dans les camps, on retrouve des responsables du génocide, des miliciens et des militaires, des populations non impliquées dans les massacres ainsi que celles qui ont participé aux massacres.

b) Anciens réfugiés

Le Président de la République accompagné du Ministre de la Réhabilitation, en visite en Allemagne il y a un mois, a avancé le chiffre de 450.000 réfugiés de retour au Rwanda, ce retour était alors en phase d'accélération.

c) Les déplacés

Ils ont reçu une aide humanitaire importante qu'ils ne retrouveront plus dans leur village, d'où leur réticence à rentrer.

2. Il n'existe aucun cadre opérationnel pour organiser le retour des réfugiés. Les accords

d'Arusha sont devenus caducs même si certains éléments relatifs au règlement de la question des réfugiés peuvent être repris.

3. Alors que le pays se trouve confronté à une situation d'urgence, il n'existe pas de structure administrative d'accueil adéquate avec information exacte et précise.

Ce qui handicape l'installation et la réinsertion socio-économique des réfugiés qui décident de rentrer.

En outre le non-fonctionnement des institutions judiciaires pose problème : tant que la justice ne fonctionnera pas convenablement, l'insécurité ne sera pas enrayée pour les réfugiés. Et pour l'instant les structures humaines et matérielles font cruellement défaut au Ministère de la Justice.

La question de la propriété des terres est également cruciale. Les anciens réfugiés revenus se sont installés dans des maisons des nouveaux réfugiés. Que se passera-t-il quand les nouveaux réfugiés rentreront ?

4. Les éléments mis en œuvre actuellement pour répondre à ce défi.

— Il existe déjà un recensement de la population et des maisons à Kigali.

— Il y a également une commission interministérielle qui étudie un projet de plan de retour.

— Les autorités tentent d'obtenir un accord régional négocié pour encourager le retour des réfugiés. Le Premier Ministre revient de Kinshasa, le Ministre de l'agriculture et celui des affaires sociales rentrent de Bujumbura.

— Dans la Préfecture de Ruhengeri, 80 % de sa population ont regagné leurs villages et collines.

— Il y a aussi un projet du gouvernement en cours à encourager le retour des réfugiés, c'est donc le moment propice de faire des propositions.

3. Les principales questions

1. La stratégie de gestion du problème des réfugiés du Rwanda doit être liée au contexte spécifique du Rwanda. Il doit tenir compte des différentes catégories :

- anciens réfugiés,
- nouveaux réfugiés,
- déplacés.

Il faut apporter des réponses différentes aux questions posées par chacune de ces catégories.

2. Le retour des réfugiés est une question urgente, nécessitant des solutions urgentes.

Toutefois, pour éviter d'avoir des effets pervers dans un proche avenir, il est fondamental de traiter l'urgence tout en ayant en esprit le long terme. Autrement dit, l'urgence doit s'intégrer dans une politique de long terme dans tous les domaines et à tous les niveaux.

Par exemple les questions de terre, d'emploi, d'habitat et de l'administration doivent être prises en compte.

3. La question des réfugiés doit être traitée au niveau régional. Car elle touche à la sécurité régionale. Sa résolution doit être négocié avec tous les partenaires concernés c'est-à-dire le gouvernement actuel, les pays limitrophes du Rwanda, les organismes internationaux et les représentants des réfugiés.

4. Le droit au retour est inaliénable mais le choix d'opter pour différentes possibilités (retour au village, installation dans le pays d'accueil ou ailleurs) doit être laissé à l'individu.

5. Il faut avoir une stratégie d'ensemble - englobant notamment les questions relatives à la mise en place des structures d'accueil, aux garanties de sécurité, à l'organisation de la réinsertion - car tous les problèmes sont liés.

4. Les propositions relatives au retour des réfugiés

L'accueil et la réinsertion des anciens et nouveaux réfugiés supposent, compte tenu de leur nombre, une stratégie d'ensemble comportant l'énoncé de principes, la mise en place de mesures à court terme et l'engagement d'une stratégie à long terme.

1. Les principes :

- Tous les réfugiés, anciens et nouveaux, ont un égal droit de retour au pays.
- Il est du devoir du gouvernement rwandais de prévoir avec l'appui de la communauté internationale les structures d'accueil de ce retour.
- Les anciens et les nouveaux réfugiés doivent être traités de façon égale.

2. *Les dispositions à court terme.*

La question de l'affectation des terres aux réfugiés a été traitée dans l'atelier sur les terres.

Des dispositions à prendre à trois niveaux ont été définies :

a) Au niveau local (secteur, commune),

il est recommandé de constituer des commissions locales, en se basant notamment sur les associations existantes de développement, les associations paroissiales, les associations des femmes, etc. pour :

- préparer le premier accueil ;
- identifier parmi les réfugiés récents, ceux qui sont clairement innocents et pourraient être des délégués venant se renseigner sur les conditions d'accueil.

Le préalable étant d'opérer une séparation entre les réfugiés innocents et les commanditaires, miliciens et militaires ;

- choisir des délégués de la commune pouvant aller porter l'information dans les camps ;

— choisir les lieux d'accueil (pôles) qui peuvent être offerts aux anciens réfugiés souhaitant revenir dans leur commune d'origine ou pour les nouveaux réfugiés qui souhaitent revenir de façon groupée ou peuvent revenir sur leur terre ;

- délimiter les terres appartenant aux nouveaux réfugiés qui ont pris une part active au génocide ;

— discuter au sein de chaque commune de l'intégration des réfugiés dans la commune. A noter que le gouvernement Rwandais devrait veiller à accélérer l'affectation des responsables communaux sur l'ensemble du territoire.

Les commissions locales devraient, aussi vite que possible, intégrer des réfugiés ou des délégués des réfugiés des camps.

b) Au niveau national

Une commission nationale interministérielle doit être constituée pour :

- coordonner l'activité des commissions locales et répartir l'aide internationale ;
- choisir les lieux d'accueil (pôles nationaux) pour le retour des réfugiés qui n'ont plus d'attache avec la communauté ou la commune d'origine ;

— mettre en place un programme d'urgence de réinsertion des anciens réfugiés non francophones ;

— concevoir les techniques et le financement de l'appui aux réfugiés pour la construction de leurs maisons ;

— mettre en place dans chaque préfecture une politique d'information claire, adéquate et pratique à l'intention des réfugiés qui regagnent le pays ;

— discuter des modalités de retour avec les représentants ou les délégués des réfugiés.

c) Au niveau international

1. Il faudrait établir un protocole d'accord entre le gouvernement, le H.C.R. et les ONG humanitaires.

Ce protocole devrait porter sur les points suivants :

a) L'aide humanitaire allouée à l'entretien de la vie quotidienne dans les camps des réfugiés doit être progressivement transformée en aide provisoire aux réfugiés anciens ou récents qui reviennent.

b) H.C.R. et ONG humanitaires ont le devoir de diffuser à l'intention des réfugiés une information préalable exacte sur les modalités d'accueil mises en place dans les différentes communes; il leur est permis en retour toute liberté de vérifier sur place l'exactitude des informations fournies par les communes et le gouvernement.

c) Le gouvernement, le H.C.R. et les ONG conviennent d'un code éthique commun, visant à enrayer les anciens clichés idéologiques ethniques et s'engagent à s'informer mutuellement des manquements à ce code.

d) H.C.R. et organisations humanitaires s'efforcent dans la mesure de leurs possibilités d'éviter le retour massif des réfugiés avant que les conditions minima d'accueil soient mises en place selon un calendrier sur lequel le gouvernement s'engage.

e) H.C.R. et organisations humanitaires aident les réfugiés à s'auto-organiser pour leur vie quotidienne et à choisir des délégués non impliqués directement dans les massacres.

f) H.C.R. et ONG pourraient accepter d'assurer la médiation entre les délégués des commissions locales et ceux des réfugiés.

2. En outre il faudrait établir aussi un accord-cadre sur le retour des réfugiés avec les différents pays limitrophes.

3. Les dispositions à moyen et long terme.

a) Au niveau local et national.

— L'aide humanitaire au retour des réfugiés doit viser à régler les conditions matérielles et psychologiques de ce retour.

Il faut également prévoir les conditions de réinsertion sociale, politique et économique de la population par notamment :

— la transformation des pôles d'accueil en pôles de développement et transformation rapide des statuts d'exception (pour les parcelles et les maisons) en statut de droit commun pour éviter la constitution des ghettos ;

— la conception d'un programme de réinsertion et d'action économique pour les jeunes.

b) Au niveau international.

— Tous les réfugiés ne rentreront pas, il faut déterminer les conditions d'un libre choix pour le retour au pays, installation en pays d'accueil ou émigration dans un pays tiers.

— Un protocole d'accord régional à l'échelle de l'Afrique centrale devrait déterminer pour l'avenir les modalités et les principes d'accueil des réfugiés dans la perspective d'une consolidation de la sécurité régionale.

Le précédent de l'Amérique centrale peut servir de référence.

LA QUESTION DES TERRES

Participation

L'atelier autour du thème relatif au défi posé par la terre a connu la participation de représentants d'ONG et de ministères, des partenaires étrangers et de professeurs d'université. Il n'y avait pas beaucoup d'agronomes rwandais pour enrichir le débat.

Après un exposé succinct des documents préparatoires comportant une étude de R. Plant, de la Commission Internationale des Juristes, étude sur le Droit à la terre vu comme un droit de l'homme lié au droit au développement, un rappel d'expériences en Albanie et en Bulgarie, puis une étude sur les systèmes agraires au Burundi, des intervenants du Burundi, du Sénégal, de Tanzanie et du Zimbabwe ont fourni des exemples de questions agraires, de solutions mises en œuvre et des analyses d'échecs ou de succès.

Ces apports ont alimenté les débats sur le problème de la terre tel qu'il se pose actuellement.

Comment se présente le problème de la terre au Rwanda ?

La question des terres apparaît à la fois comme une question d'urgence et de long terme au Rwanda et les intervenants se sont placés dans l'une ou l'autre des perspectives.

Le premier constat est que le Rwanda est un pays dont la production est essentiellement agricole.

Par ailleurs, la taille des exploitations est réduite. Le système de transmission de la terre se fait par un partage entre les enfants masculins. Cela accentue la division des terres jusqu'à ce que les parcelles deviennent trop petites pour assurer la subsistance d'une famille. Cette division est déjà en elle-même une source de conflits. L'explosion démographique aggrave encore ce problème.

Enfin, à l'occasion des conflits violents, anciens ou récents, des rwandais ont fui le pays. Beaucoup d'entre eux sont aujourd'hui rentrés. Et d'autres envisagent le retour, à court ou moyen terme. Ils ont ou auront tous besoin de terre pour y habiter et/ou pour l'exploiter.

Ces différents éléments, le dernier en particulier, montrent que le Rwanda est le lieu d'un conflit aigu autour de la principale et réelle richesse actuelle : la terre.

Principales questions posées par le problème de la terre

1. Peut-on augmenter la productivité des terres en culture et améliorer les revenus agricoles ? Certains intervenants ont procédé à une brève évaluation des essais d'intensification de l'agriculture au Rwanda. Les résultats paraissent souvent décevants.

2. Peut-on augmenter la superficie des terres en culture ? Une discussion a été engagée sur une éventuelle exploitation agricole de certains espaces, comme le Parc national de l'Akagera et la forêt naturelle de Nyungwe. Certains arguent que ces terres ont une valeur agricole nulle et que leur exploitation entraverait la biodiversité ; d'autres, par contre, avancent que ces espaces sont exploitables. Ici, la question des ressources touristiques, notamment liées aux parcs nationaux a été évoquée, mais la question de la destination des éventuels bénéfices a été posée : cela profite-t-il aux Rwandais ou aux grandes compagnies de transport et de voyage ?

3. La question d'autres productions, non directement liées à la terre a été évoquée, notamment avec les perspectives de petites activités de transformation ou d'artisanat péri-agricoles.

4. La question de la réforme agraire a également été soulevée pour pallier la double difficulté liée au caractère limité de la terre disponible et à l'augmentation prévisible et importante de la demande de terres. Comment envisager, par exemple, la redistribution des terres d'anciens dignitaires ? Les discussions autour de la réforme agraire montrent que les gens en doutent plutôt.

5. La question immédiate de la concurrence éventuelle entre les actuels occupants de terres et les réfugiés de retour au pays n'a pas fait l'objet d'une proposition claire : le droit actuel avec les critères juridiques de la propriété foncière, les prescriptions acquiescitives ou extinctives de droits, ne paraît pas adapté pour bâtir une solution.

Propositions

1. Par rapport à l'occupation et à l'utilisation des terres, il faudrait un plan précisant les actions à court terme et celles à long terme. A court terme, les gens auront besoin de nourriture et d'abri (ceux qui rentrent) et il faudra des instances locales de règlement des conflits fonciers. A long terme, il faudra intensifier l'agriculture et envisager d'autres activités économiques.

2. La situation semble insoluble en termes de redistribution des terres à technologie constante et à territoire constant. Il faudrait donc plutôt une politique foncière urbaine, une politique d'intensification agricole et une politique de mise en valeur de nouvelles terres, notamment celles des marais.

3. Il faudra distinguer une politique gérée par les communautés locales de la politique nationale. Les communautés locales pourraient s'occuper des questions relatives à la redistribution des terres, à l'offre des parcelles à ceux qui rentrent et au règlement des conflits éventuels. La politique nationale devrait se concentrer sur la mise en valeur de nouvelles terres et l'aménagement des pôles d'accueil pour les communautés qui rentrent.

4. Il est urgent de définir les conditions de discussion avec les paysans sur l'accueil des rwandais qui rentrent et sur les politiques d'intensification agricole.

5. Les politiques de distribution des terres et d'installation doivent tenir compte des liens de parenté subsistants, du degré de savoir-faire, de l'ancienneté du départ et de la réintégration individuelle et collective.

6. Pour la réintégration collective, on peut concevoir des pôles d'accueil, valoriser des technologies de construction, des technologies paysannes permettant une forte intensification. Il faut aussi envisager l'aide internationale et l'assistance technique.

COMPTE-RENDU DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LA RECONSTRUCTION DE L'ADMINISTRATION

Le déroulement des travaux de l'atelier sur la reconstruction de L'administration s'est fait en trois temps :

1. Témoignages sur les expériences des pays ayant connu des situations semblables au cas du Rwanda.
2. Comment le problème de la reconstruction de L'administration se pose au Rwanda.
3. Débat : discussion, échanges, recommandations.

1. Témoignages sur les expériences des pays ayant connu des situations semblables au cas du Rwanda

1.1 La Croatie : le projet de reconstruction de la ville de Pakrac

Tout comme au Rwanda, la Croatie a connu un génocide qui a causé beaucoup de pertes en vies humaines et de dégâts matériels. Parmi les problèmes menaçants auxquels doit faire face le peuple, on peut citer : le problème des réfugiés, le démantèlement des services publics, la pauvreté... Pour remédier à la situation, les Croates de la ville de Pakrac ont recensé les besoins les plus urgents, à savoir : la reconstruction de petites entreprises (dans les secteurs agricole, de santé, de l'éducation...) qu'ils ont soumis aux bailleurs de fonds. Les Croates ne se sont donc pas arrêtés aux généralités, mais ont relevé des besoins matériels très précis.

1.2. Afrique du Sud

L'Afrique du Sud est aussi un pays qui a été ravagé par la guerre. Pour reconstruire, les Sud-Africains ont dû d'abord pacifier le pays. C'est dans ce cadre qu'ils ont démilitarisé la population, et créé une force de sécurité basée sur une éthique nouvelle.

1.3. Le Salvador

Après 12 ans de guerre, le Salvador a pu passer d'une société de guerre à une société de paix grâce aux mesures suivantes :

- réduction des forces armées et création d'une police civile ;
- programme de formation des agents de base ;
- création d'un État de droit avec le concours de juristes européens et américains.

1.4. Le Brésil

Pour passer de la dictature à la démocratie, le Brésil a entrepris un programme de formation de cadres en vue de confier la gestion du pays à un personnel compétent. Un des aspects importants du programme était de former des personnes à l'intérieur du pays pour éviter le cas de dirigeants ignorant les réalités locales.

1.5. La Palestine

Les Palestiniens ont accepté des compromis politiques et territoriaux afin d'éviter le blocage du processus de paix par Israël. Les accords signés entre l'OLP et Israël ont permis de poser la question du retour des réfugiés, qui fera l'objet de négociation dans la phase finale du processus de paix. Les principaux problèmes rencontrés par la nouvelle administration palestinienne autonome depuis les accords d'Oslo sont de deux ordres :

- comment intégrer les cadres administratifs de l'OLP et les membres de la diaspora dans l'administration locale mise en place par les Israéliens ;
- comment transformer les structures administratives anciennes héritées de la période d'occupation.

1.6. Zimbabwe

A la sortie de sa guerre d'indépendance, le Zimbabwe s'est trouvé confronté aux problèmes suivants : défaillance des pouvoirs exécutif, législatif, judiciaire et de leur administration respective ; présence de trois forces armées différentes dans le pays ; une situation d'injustice sociale et de racisme. Les solutions proposées pour faire face à ces difficultés ont été respectivement la création d'une commission de supervision des services publics ; l'intégration des trois forces armées dans une armée nationale ; la mise en place d'une Charte des droits.

2. Comment se pose le problème au Rwanda

La situation qui prévaut dans l'administration rwandaise est caractérisée par :

- l'immense perte des ressources humaines,
- la destruction des infrastructures publiques,
- le manque de moyens matériels et financiers,
- la défaillance des services administratifs au niveau structurel,
- le problème de l'intégration de la diaspora récemment rentrée au pays ;
- l'inadaptation des règlements administratifs aux conditions actuelles,
- la présence de l'armée dans l'administration du territoire.

2.1. la perte des ressources humaines

Le génocide rwandais a eu pour conséquence la mort d'un grand nombre de cadres administratifs et la fuite de beaucoup d'autres. Le pays souffre du manque de main-d'œuvre qualifiée. La diaspora pourrait combler le vide, mais malheureusement certains ont été formés dans un autre système.

2.2. la destruction des infrastructures publiques

Beaucoup d'infrastructures et d'équipements (Ministères, Préfectures, établissements scolaires, hôpitaux...) ont été brûlés ou saccagés. S'il a été souhaité que les efforts de tous les fils et les filles de la nation soient conjugués en vue de la reconstruc-

tion nationale, il est évident que comme le pays sort d'une guerre dévastatrice, une aide internationale s'avère nécessaire à ce niveau.

2.3. Le manque de moyens matériels et financiers

Tous les ministères sont handicapés par la carence de matériels techniques. On pourrait citer entre autres: le matériel informatique, le matériel et mobilier de bureau, les installations téléphoniques, les moyens de transport...

On ne peut passer sous silence également le problème grave de frais de fonctionnement et les salaires des fonctionnaires.

2.4. Structures des services administratifs

Les participants ont souligné le caractère inopportun d'un grand nombre de portefeuilles ministériels ainsi que de services administratifs. Dans la période actuelle, il serait utile de regrouper certains ministères et certains services administratifs dans le but d'une plus grande rationalité et efficacité dans la période actuelle.

2.5. La présence de l'armée dans l'administration

Selon certains participants, cette situation est antinomique à la démocratie. Toutefois, comme l'a expliqué un des membres du FPR, les quelques militaires affectés dans l'administration territoriale ne posent pas de problèmes car leur affectation est provisoire et vise à combler le vide administratif créé par la guerre. Ils seront progressivement remplacés par les civils après leur nomination. Leur présence dans l'administration n'est donc que transitoire.

3. Propositions

La reconstruction de l'État doit comporter des mesures de court terme, pour assurer la gestion quotidienne du pays et de long terme pour créer une nouvelle culture administrative, de nouveaux rapports entre État et société rwandaise.

Mais, après le génocide, l'administration repart de zéro. Il faut donc veiller à ce que les mesures d'urgence préfigurent un nouvel État rwandais libéré du clanisme et réellement au service de la société. Beaucoup de transformations sont possibles maintenant; elles seront difficiles à mettre en œuvre plus tard.

Les mesures de court terme :

3.1. un programme de formation d'urgence pour assurer l'unité de l'administration notamment par l'intégration de la diaspora. Cette administration sera en effet composée de trois parties: des cadres (anciens réfugiés) venant de la guerre, dont certains ont été formés dans des systèmes différents (anglophones); des anciens fonctionnaires qui ont vécu dans un régime dictatorial et ethnique; des coopérants venus d'autres pays africains pour apporter un appui à court terme.

3.2. De nouvelles modalités de recrutement des agents de l'État pour dépasser les pratiques claniques et redonner confiance à la population. Il est proposé que les critères de sélection des cadres de l'administration soient publics, qu'ils fassent une large place à la capacité d'écoute, de dialogue et d'initiative, à l'intégrité et à la compétence professionnelle, plutôt qu'aux seuls grades universitaires. Une commission indépendante du gouvernement devrait être chargée de cette sélection.

3.3. Les structures administratives devraient être simplifiées, au moins pendant la période transitoire, avec un petit nombre de ministères pour ne pas disperser les ressources humaines. Pourquoi ne pas fusionner par exemple les Ministères de l'Enseignement primaire et secondaire et de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique ?

3.4. Un programme de formation parajuridique devrait être développé dans chaque commune en l'attente et en complément de la reconstitution de l'appareil juridique.

3.5. La conversion d'une partie des forces armées en administration territoriale et en police, à l'image de ce qui s'est fait dans d'autres pays, devrait faire l'objet d'un calendrier.

3.6. Un programme minimum de reconstitution des moyens matériels de l'administration devrait être défini et amorcer un redéploiement de l'administration en direction des préfectures pour la rapprocher des citoyens. Priorité devrait être donnée au travail sur le terrain sur le travail en bureau.

Les mesures de moyen et long terme :

3.7. Envisager une réforme constitutionnelle : Une commission de la magistrature a été chargée d'amender la Constitution rwandaise et les accords d'Arusha qui ne correspondent plus aux réalités. Ne faut-il pas envisager la mise à l'étude d'une nouvelle Constitution en assurant un large débat au sein de la population par l'utilisation d'un langage très accessible ?

Mettre en place, à l'image du Zimbabwe, une commission permanente d'évaluation de l'efficacité administrative, indépendante du gouvernement.

3.8. Une large décentralisation est à envisager aux niveaux de la commune et de la préfecture.

3.9. Une réforme de l'enseignement supérieur, notamment des formations préparant les futurs cadres de l'administration, dans le but de :

- privilégier une attitude d'écoute de la population et d'appui aux initiatives locales,
- assurer une formation civique et morale.

ATELIER 3 :

**ÉGLISES
JEUNESSE
MÉDIA**

LA QUESTION DU RÔLE DES ÉGLISES

L'atelier sur la refondation des Églises a passé un long moment à faire le constat de ce qui se dit sur l'Église (ou les Églises) au Rwanda. Notons cependant qu'il a été plus question l'Église catholique, puisqu'il manquait les représentants d'autres Églises chrétiennes.

1. L'Église unanimement condamnée

Les principaux motifs d'accusation sont :

— l'inféodation au pouvoir politique, le manque d'indépendance pour une action proprement d'Église. Un participant fait remarquer que, à un certain moment, c'était le pouvoir politique qui était inféodé à l'Église ;

— le manque de vigilance, la paresse intellectuelle ;

— l'Église n'a pas dénoncé les fautes du pouvoir : négligence du problème des réfugiés pendant plus de 30 ans, discriminations de toutes sortes, assassinats, massacres et finalement génocide. L'Église ne s'est pas engagée pour la paix ;

— ce qui est arrivé provient d'une grave crise morale et l'Église qui devait enseigner et réveiller le peuple s'est occupé d'autres choses (développement, politique...) Les membres de cette Église ont donné des mauvais exemples dans beaucoup de domaines ;

— l'Église a fait de l'endoctrinement mais pas de l'évangélisation (cf. témoignages de missionnaires avouant l'échec complet du travail de l'Église) ;

— l'Église, cependant, est à l'image de toute la société rwandaise.

Interrogations :

1) La foi chrétienne était la référence morale importante pour 90% des Rwandais. Elle n'a manifestement pas fonctionné comme garde-fou pendant les tragiques événements que l'on vient de vivre. N'est-ce pas parce que l'on y adhère sans conviction ou par intérêt, qu'on ne la choisit pas ?

2) Comment se fait-il, qu'en général, les musulmans se sont mieux comportés que les chrétiens ?

On constate que l'Église catholique est trop soumise à l'influence des missionnaires. Cela engendre une certaine irresponsabilité des ecclésiastiques autochtones et une insouciance qui maintiennent une mentalité d'assistés (à l'image de toute la société rwandaise). Il convient que ce soient des Rwandais qui résolvent les problèmes rwandais avec principalement des moyens rwandais. Il a été aussi constaté que le parti pris de certains missionnaires dans la question éthique n'a pas facilité la marche du pays vers la réconciliation.

2. Cependant, il faut nuancer toutes ces accusations

Il serait injuste de généraliser. Les accusations doivent être individualisées pour être crédibles : elle doivent cibler un certain nombre de prêtres ou d'évêques... Dans l'Église, comme dans d'autres groupes sociaux, il y a eu des victimes et des bourreaux.

Il y a eu des prêtres et des chrétiens qui se sont montrés admirables et qui sont morts en vrais martyrs. Quelques noms (Abbé Sylvio, Straton Byabagamba, Mlle Locatelli...) ont été cités dans la foulée. Il est infiniment plus facile de mentionner des faits scandaleux que de reconnaître des actes de courage. Un participant a demandé que l'on rassemble les témoignages positifs, pendant cette guerre, et qu'on les publie pour redonner espoir.

Certains membres du groupe ont aussi souligné l'effort fait par les chrétiens dans l'analyse de la situation pour essayer de prévenir la guerre, notamment les discours prononcés lors de la visite du Pape (sept. 1990). Ces discours étaient un diagnostic presque complet du mal rwandais. Il y a eu aussi de très bonnes initiatives de la part de l'Église : dans le cadre de Pax Christi ; du Mouvement de Non-violence évangélique ; des lettres telle que celle de l'Évêque de Kabgayi... Mais hélas la tempête déclenchée par le diable a été plus forte.

Quant aux massacres commis par des chrétiens, cela n'est pas propre au Rwanda ; tout comme ce n'est pas la première fois dans l'histoire (Liban, Allemagne nazie, Amériques etc). Certes cela cause un choc incommensurable, à chaque fois, mais il est nécessaire de le noter pour ne pas alourdir excessivement la culpabilité du peuple rwandais.

D'après le témoignage de Père Ghazal, au Liban, le fanatisme qui va jusqu'à tuer est le fait de chefs chrétiens et musulmans, les simples gens sont prêts à vivre ensemble et y réussissent.

L'attention des participants a été aussi attiré sur la responsabilité de l'Église rwandaise dans la direction des écoles. Il fallait, et plus que jamais, il faut avoir un vrai projet éducatif moral, social et religieux ; faire de l'école un lieu où les enfants apprennent à vivre ensemble dans la tolérance et la reconnaissance mutuelle. Former le Rwanda de demain est une tâche exaltante. Mais l'Église s'est-elle toujours montrée à la hauteur de cette tâche ?

Les débats de l'atelier ont aussi été enrichi par la lecture de trois documents mis à notre disposition par les organisateurs de ce séminaire :

- * *"La tragédie du Rwanda et les Églises d'Afrique de l'Est : question aux Églises d'Afrique"*, par Wolfgang Schonecke.
- * *"Le rôle pacificateur de l'Église à deux occasions aux Philippines"*.
- * *"Deux histoires sur le combat pour la paix"*, par Niall O'Brien.
- * *"Le rôle de l'Église au Guatemala pendant ces dix dernières années"*, par Sr. Argentina Cuevas.

De ces textes, il a été retenu les idées suivantes :

— l'Église peut s'engager dans le développement social d'une manière trop facile, un peu comme un échappatoire par rapport à ses tâches spécifiques. Il convient

d'exercer un esprit critique vis-à-vis de ce type d'engagements et l'adapter chaque fois aux réalités nouvelles.

— L'Église du Rwanda a négligé l'usage des média modernes (électroniques), radio et même télévision, alors qu'elle sait très bien que seule la radio atteint de larges couches de la population et qu'elle sait le tort immense qu'a causé la Radio-Télévision des Mille Collines dans notre pays. Il s'agirait donc d'acquérir des moyens de communications pour diffuser le message évangélique et les vrais valeurs qui en découlent.

— L'obéissance que l'Église rwandaise exige de ses fidèles, jointe à la mentalité rwandaise encore partiellement féodale, ont rendu possible la perversion du pouvoir.

— Pour être authentiquement elle-même, l'Église doit s'engager auprès des plus pauvres.

3. Et demain

Les participants à l'atelier ont ensuite émis quelques idées prospectives et des propositions concrètes pour l'Église de demain.

Les accusations portées contre l'Église du Rwanda, si radicales qu'elles soient, proviennent d'une attente déçue. Toute la société rwandaise (croyants et incroyants) a intérêt à ce que l'Église chrétienne soit vraiment une Église qui vive l'Évangile en paroles et en actes. Toute la société rwandaise se préoccupe de la santé de l'Église, parce qu'il y va de sa propre santé.

On aimerait alors que :

1) avant de s'engager de nouveau dans un vaste mouvement de reconversion, les responsables de l'Église instaurent un débat vigoureux pour identifier sans complaisance leurs fautes et leurs péchés et les confesser publiquement. Qu'ils réalisent dans leurs communautés et leur vie entière la réconciliation qu'ils ont à prêcher. Qu'ils soient des exemples entraînants.

2) un débat plus large doit s'engager entre tous les chrétiens pour trouver une nouvelle forme d'évangélisation.

3) avec le pouvoir politique il faut que l'Église instaure un dialogue franc, que des conventions claires déterminent sans équivoque le rôle de chacun dans la construction du pays. Que l'on évite à tout prix la politisation des dirigeants de l'Église.

4) que dans tout son travail l'Église vise la qualité plutôt que la quantité ;

5) qu'elle fasse un effort tout spécial pour acquérir et employer les moyens de communication modernes pour diffuser les valeurs chrétiennes et humaines ;

6) qu'elle se montre rigoureuse dans la formation des prêtres ;

7) qu'elle associe intimement les laïcs à tous ses projets apostoliques ;

8) qu'elle s'engage dans la défense et la promotion des droits de l'homme comme partie intégrante de sa mission évangélisatrice ;

9) qu'elle s'engage dans une révision du système de nomination des responsables de l'Église.

COMPTE-RENDU DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LA RÉHABILITATION DE LA JEUNESSE APRÈS LA GUERRE

1. Participation

Cet atelier a rassemblé 27 personnes venant de différents horizons et de pays divers. Journalistes, prêtres et religieux, agronomes, fonctionnaires, magistrats, consultants, représentants d'ONG, militants des droits de l'homme.

Pour bien cerner les problèmes de réhabilitation des jeunes après la guerre, les participants ont bénéficié des expériences de la Colombie, de la Palestine, de l'ex-Yougoslavie, du Liban et du Nicaragua. Le thème a été abordé et traité en toute sincérité.

2. Identification du problème

Tout le monde a été bouleversé par la guerre qui a déchiré le Rwanda. L'image des enfants martyrs a créé un choc dans de nombreuses consciences. L'on se demande encore comment les jeunes ont été, à la fois, victimes et auteurs de l'horreur.

Ce drame a des racines lointaines. Depuis longtemps, en effet, la jeunesse rwandaise a constitué une réalité négligée, une force et une potentialité gaspillées, un trésor abandonné à lui-même, presque oublié.

Grande catégorie de la population, elle a été malheureusement mise à l'écart de l'échiquier national: absence de considération, de terre, de formation et de sources de revenu. Aussi, la jeunesse reste-t-elle marquée par la méfiance, une vision à court terme, l'instabilité, le manque d'expérience de travail qualifié, d'esprit d'équipe et par la pauvreté.

Prisée par le politicien avide de pouvoir, la jeunesse rwandaise a été manipulée, intoxiquée et utilisée comme une arme dans les massacres périodiques et surtout dans le génocide rwandais.

Comment donc récupérer cette force importante pour répondre aux exigences d'une reconstruction respectant la valeur humaine? Comment faire participer la jeunesse rwandaise à la prévention et la résolution des conflits? Comment amener les jeunes rwandais encore traumatisés par la guerre à participer à la reconstruction du pays? Quel exemple l'adulte peut-il encore donner au jeune dans cette entreprise communautaire de réhabilitation du Rwanda où presque tout est à reprendre, refaire, à recommencer à zéro?

Le génocide au Rwanda mène à un constat de la faillite des systèmes éducatifs antérieurs quels qu'ils soient et appelle à leur nécessaire refonte. La formation des "éducateurs" se pose donc au sens large du terme. Qui le fera? Telles sont quelques unes des questions abordées dans l'atelier "jeunesse" et auxquelles les participants ont essayé de répondre.

3. Questions majeures

- Comment mobiliser les jeunes pour la reconstruction du pays ?
- Comment accompagner les jeunes traumatisés par la guerre ? comment accompagner les filles atteintes dans leur intégrité physique et morale par le viol et les grossesses non désirées ?
- Comment éviter aux jeunes la manipulation des politiciens dans une situation de pauvreté et de chômage ?
- Comment appuyer les jeunes subitement amenés à exercer des responsabilités avant la maturité ?
- Quelle image de l'homme rwandais devons-nous promouvoir ?
- Comment retrouver nos racines et déterminer nos impératifs d'avenir ?
- Comment mobiliser la générosité des familles rwandaises à accueillir des orphelins ?
- Comment faire de nouveau cohabiter les jeunes "assassins" et les jeunes innocents (victimes) ?

4. Propositions concrètes

- 1) Faire un diagnostic approfondi sur la situation actuelle de la jeunesse afin de mieux répondre à ses besoins.
- 2) Revaloriser, respecter les jeunes et leur confier des responsabilités (éducation de leurs petits frères et sœurs).
- 3) Insister sur le rôle éducatif de la famille.
- 4) Enseigner aux jeunes les droits de l'homme, les valeurs spirituelles, les valeurs culturelles et de respect de l'environnement.
- 5) Créer des rencontres de dialogue pour l'épanouissement physique et l'éducation à la paix ainsi que pour l'échange avec des miliciens convertis.
- 6) Classifier les activités que devraient mener le MINIEDUC (éducation) et le MIJEUMA (jeunesse).
- 7) Transmettre aux enfants l'image du "bon" Rwandais basée sur :
 - le respect de l'autre,
 - l'esprit de partage,
 - la patience et l'effort,
 - le sens social et la bonté,
 - la solidarité.
- 8) Réfléchir aux débouchés pour les jeunes n'ayant pas achevé leur scolarité.
- 9) Penser en terme de promotion de l'éducation et non d'enseignement dans les écoles.

10) Éviter de reproduire une mentalité d'assistés, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur ; le peuple et les jeunes surtout doivent avoir droit à l'initiative.

11) Centraliser le fleuve des passions des jeunes vers des œuvres positives, comme le travail d'utilité publique et la construction de chantiers pour les plus démunis.

12) Organiser des stages de réinsertion et de formation de jeunes ainsi que des stages d'auto-évaluation de leurs actions et leurs comportements.

13) Instaurer un système carcéral qui soit adapté à la jeunesse et créer un système de protection des enfants.

14) Encourager et favoriser l'initiative des jeunes.

15) Préparer la formation morale des encadreurs et éducateurs de jeunes.

16) Créer une ONG d'éducation de la jeunesse.

17) Multiplier les villages d'Enfants SOS au Rwanda.

18) Mettre en place un examen national de fin d'études et un examen d'entrée à l'université pour instaurer le principe de chance égale pour tous.

19) Retrouver la valeur éducative du travail (y compris le travail manuel).

20) Encourager les jeunes à faire du sport et créer des partenariats sportifs avec les pays étrangers.

21) Instituer un programme d'accompagnement psychologique pour les jeunes filles et femmes tombées enceintes après avoir été violées et les informer sur la possibilité d'un avortement médical pour celles qui le souhaitent.

22) Promouvoir une prise en charge communautaire des orphelins.

23) Trouver des familles d'accueil des enfants abandonnés à l'intérieur ou à l'extérieur du pays.

24) Trouver un logement décent pour les jeunes étudiantes pauvres qui vivent en ville.

25) Lier l'éducation de la jeunesse à la lutte contre le sida.

26) Interpeller les adultes à donner le "bon exemple" et à ne plus "jouer avec la guerre".

COMPTE-RENDU DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES MÉDIA

1. Participation

Plus de 30 personnes venues des différents secteurs d'activités et continents ont participé à cet atelier, parmi lesquels des journalistes rwandais de la presse publique et privée, des représentants de l'administration centrale rwandaise, des juristes, des syndicalistes, des professeurs d'université, des militants des droits de la personne humaine, des hommes d'Églises, des membres d'ONG nationales et internationales...

2. Le rôle de la presse dans le mal rwandais

Le problème des média au Rwanda a été introduit par M. François Byabaramwanzi, journaliste professionnel et de formation, actuellement Secrétaire exécutif de la Ligue des droits de la personne dans la région des Grands Lacs.

Au lieu d'informer et/ou d'éduquer, les professionnels de l'information se sont tout à tour transformés en militants propagandistes, en homme de subversion, en agitateurs ou carrément en soldats. La presse publique a servi son propriétaire (le gouvernement) et a été une caisse de résonance des pouvoirs publics. La presse privée s'est aussi engagée dans cette dérive, volontairement ou entraînée par le climat général de manipulation. Mais si une partie des journalistes et des professionnels de la presse était politiquement fanatique, les autres ont été manifestement contraints de suivre la vague. M. Byabaramwanzi a illustré son propos en montrant que tout au début il était interdit de traiter du problème Hutu-Tutsi ; puis par la suite, les hommes de presse ont commencé timidement à utiliser cette grille de lecture jusqu'à ne plus retenir que cette approche pendant la guerre, focalisant l'intérêt des média à cette seule grille ethnique ; le vase a débordé avec l'installation de la RTLTM dans le pays.

En marge de la séance de restitution des rapports des différents ateliers, le ministre de l'information, M. Jean Baptiste Nkuliyingoma, a brossé l'état des lieux de la profession, après la guerre :

- plus de 35 journalistes ont été tués ;
- de nombreux journalistes ont pris le chemin de l'exil ;
- certains journalistes figurent parmi les auteurs des massacres ;
- les infrastructures des entreprises de presse ont été fortement endommagées et le matériel pillé ;
- les prix pratiqués par les imprimeries qui ont réouvert leurs portes sont exorbitants.

En conséquence, le ministre a proposé la création d'un fonds, avec le concours de partenaires étrangers, qui aiderait les journaux à baisser leur prix de revient, ainsi que la mise sur pied d'une messagerie de la presse pour faciliter l'accès de la grande partie de la population aux journaux.

3. Présentation d'expériences : le cas de la Colombie

La situation de la presse en Colombie a été présentée par la directrice du journal "El Colombiano", Madame Anna Mercedes Gomez. Elle a mis l'accent sur trois aspects :

1. Le rôle de la presse dans l'édification de la paix et de la démocratie ;
2. l'importance de la formation des journalistes ;
3. l'utilité du pluralisme dans les média et de la déontologie professionnelle.

1) Un rôle dans la construction de la paix et la démocratie: Le journaliste, en tant que professionnel de l'information, est la conscience morale de l'opinion publique et de la société civile, mais il n'est pas un juge et doit exposer les faits susceptibles d'aider le public à accéder à la vérité. Pour cela, il doit disposer de preuves irréfutables de ce qu'il dénonce. Pour Madame Gomez, le journaliste ne devrait pas s'investir dans la politique, car ce n'est pas son rôle premier, mais il doit toutefois contraindre les autorités publiques à la transparence. Concrètement, les journalistes devraient être plus proches du peuple que du gouvernement et accepter de prendre des risques.

Le journaliste a aussi un rôle pédagogique qui est loin d'être secondaire. Cette mission d'éducation, comme leçon de tolérance, est un devoir: il s'agit d'apprendre aux autres de vivre ensemble, de régler les conflits pacifiquement, de participer au processus de décision, mais aussi de les amener à agir pour les droits de l'homme, la démocratie, le dialogue et la paix.

2) L'importance de la formation: Comme pour toutes autres professions, la formation du journaliste est indispensable. Cette formation doit favoriser une conscience critique de manière à entraîner des changements d'attitudes et de comportements nécessaires à la création de conditions culturelles de tolérance, de coexistence pacifique, de solutions pacifiques aux conflits et de reconnaissance du droit à la différence.

3) L'utilité du pluralisme: Pour garantir et sauvegarder la démocratie, il est nécessaire de permettre l'émergence de plusieurs types de média. Le respect d'une charte de déontologie doit guider le journaliste. Lorsqu'on dit que le journaliste doit être responsable devant la loi, on n'entend pas par là ni le pouvoir exécutif ni le pouvoir législatif, mais uniquement du pouvoir judiciaire; il doit répondre uniquement devant le juge.

4. Les problèmes et interrogations à résoudre

Étant donné l'impact de certains média sur les esprits, comment en faire des vecteurs d'unité plutôt que de haine? Quel rôle doit revenir aux média dans la dépollution des esprits? Quelles infrastructures et quelle déontologie doivent être mises sur pied pour faire des média des outils d'éducation à la paix, tout en alliant nécessaire besoin de sauvegarder la liberté de presse et celui d'avoir une presse responsable? Telles sont les questions qui ont été débattues dans l'atelier. Au cours des discussions sur le rôle de la presse dans la reconstruction du Rwanda les participants ont identifié les problèmes suivants :

- Le pouvoir a-t-il besoin d'avoir des journalistes formés ?
- Dans un pays démocratique, toute presse est-elle acceptable? En d'autres termes, la RTLTM avait-elle le droit d'exister? Quelle genre de presse voulons nous ?

- Est-il nécessaire de passer par les pouvoirs publics pour se choisir les correspondants locaux des média étrangers dans un pays démocratique ?
- Comment garantir l'indépendance d'un journaliste vis-à-vis des manipulateurs ?
- Quel genre de législation proposer pour la bonne marche de la presse dans un pays en reconstruction ?

5. Propositions d'actions principales

Devant l'urgence actuelle, les participants ont suggéré :

1) De permettre aux journalistes professionnels ou occasionnels d'exercer leur métier tout en prévoyant la formation accélérée des candidats journalistes, notamment par l'inscription aux programmes de la filière littéraire à l'école secondaire de cours fondamentaux de journalisme.

2) Que toute journaliste, en infraction, ne réponde de ses actes que devant un juge.

3) Que les pouvoirs publics (ORINFOR) cesse de désigner les "stringers" (les correspondants locaux) et de les payer lorsqu'ils le sont déjà par des organes étrangers pour lesquels ils font des prestations.

4) Que les organismes internationaux privés et publics prévoient dans leur programme l'appui à la presse rwandaise dans le cadre de la reconstruction en privilégiant la presse privée, les journaux et l'audiovisuel dans le souci de toucher la population la plus large.

5) De privilégier une solution régionale, qui pourrait être une des contributions à la reconstruction du pays.

6) De réformer la législation rwandaise :

- a) la constitution doit garantir la liberté d'expression ;
- b) la révision de la loi de 1991 sur la presse (qui légalise le caractère répressif actuel) et l'exécution de la nouvelle loi par les pouvoirs publics, une fois qu'elle sera promulguée.

7) D'assurer la liberté de se constituer en association de journalistes et la création d'un conseil de communication pour la promotion d'une presse de qualité et de la protection de la société civile. Ce conseil serait composé à part égale par les représentants des pouvoirs publics, de la presse et de la société civile.

Deux autres propositions ont été faites pour agir en faveur de la dépollution des esprits :

- une émission hebdomadaire sur les média électroniques (radio-TV) où seraient invités des spécialistes dans divers domaines de la vie sociale, et la population ;
- privilégier l'excellence dans la profession par une prime à déterminer par le conseil de communication.

COMPTE-RENDU DE LA JOURNÉE SUR LA MOBILISATION DE L'AIDE INTERNATIONALE

1. Participation

Ont participé à cette séance presque tous les invités du séminaire à savoir les représentants des pouvoirs publics ainsi que ceux des Organisations non gouvernementales (ONG) nationales et internationales.

2. Définition de la stratégie globale

Ce point a soulevé des discussions animées : certains participants proposaient l'exposition de projets concrets et précis par chacun des membres de l'assemblée tandis que pour d'autres la séance devrait être consacrée à la discussion d'une stratégie globale de la mobilisation de l'aide internationale, les propositions concrètes ayant été émises lors des différents ateliers.

Il a finalement été convenu d'exposer les projets concrets s'inscrivant dans la stratégie globale. Celle-ci a été défini comme suit :

- la reconstruction du Rwanda sera l'œuvre des Rwandais ;
- la reconstruction du Rwanda sera l'œuvre de l'État rwandais, de la société civile ainsi que de la population rwandaise ;
- les ressources matérielles seront le fruit de la créativité des Rwandais ;
- la solidarité internationale jouera un rôle complémentaire ;
- la reconstruction du pays privilégiera les victimes de la guerre tels que les orphelins et les veuves.

3. Exemples de projets concrets ressortant de la stratégie globale

Après la définition de la stratégie globale, sur chaque thème du séminaire, il a été exposé un exemple de projets concrets (d'autres projets seront annexés au rapport final du séminaire). C'est ainsi qu'ont été évoqués différents projets relatifs à :

- la formation de l'appareil judiciaire au Rwanda,
- l'assistance des enfants non accompagnés, victimes du génocide rwandais,
- la réflexion et l'action en faveur des réfugiés,
- la promotion des activités non agricoles,
- la construction d'un centre d'éducation pour la paix et la démocratie,
- la réhabilitation et la promotion du journal "IMHAVO",
- l'intégration des traumatisés de guerre,
- l'intégration familiale des orphelins,
- l'éducation populaire aux réalités historiques.

Réactions des partenaires des ONG étrangères sur les projets évoqués

Les dits projets ont suscité certaines réactions des partenaires étrangers :

- le projet d'assistance aux femmes et aux enfants victimes de la guerre est à encourager et à soutenir,

— quant aux médias, il faut s'intéresser aussi bien à la presse écrite qu'à la presse orale (mise en place de petits émetteurs).

4. Le comité de suivi

Après l'étude des projets, les séminaristes se sont penché sur la mise en place d'un comité de suivi pour éviter que les principes pris au séminaire ne restent lettre morte. Concernant la mission dudit comité, il a été relevé les objectifs suivants :

- suivre les travaux du séminaire et leur finalisation,
- faire la liaison entre les pouvoirs publics, les ONG étrangères et la société civile,
- rester au service et à l'écoute des participants au séminaire,
- rester en contact avec les invités étrangers qui seront rentrés dans leur pays,
- étudier les problèmes qui n'auront pas été évoqués lors du séminaire.

Concernant la composition du Comité de suivi, il a paru souhaitable de fixer le corpus à 13 personnes : 7 de la société civile et 6 des ministères ; ces deux entités devront désigner en leur sein leurs représentants. Enfin, il a été assigné au comité de suivi un mandat d'un an.

DISCOURS DU PRÉSIDENT DU CLADHO LORS DE LA CLÔTURE DU SÉMINAIRE INTERNATIONAL - RWANDA : RECONSTRUIRE

*Excellence Monsieur le Premier Ministre,
Excellences Messieurs les Ministres,
Excellence Messieurs les Représentants des Organisations internationales et des Missions Diplomatiques et consulaires accréditées à Kigali,
Messieurs/Mesdames les Représentants des Partis Politiques,
Révérends Représentants des Missions religieuses,
Très chers invités ;*

Votre présence à cette cérémonie de clôture du Séminaire "RECONSTRUIRE LE RWANDA" constitue un témoignage de plus de votre volonté d'œuvrer à la reconstruction du Rwanda.

Pendant les 6 jours qu'ont duré les travaux de ce séminaire, les participants se sont penché sur les thèmes de l'impunité, du problème des réfugiés, du rôle des églises, de la mémoire et des victimes de la guerre, de la question de la terre, de la jeunesse, de la société civile, de la reconstruction de l'administration et de la mobilisation de l'aide internationale.

Les travaux en ateliers ont défini la manière dont ces questions se posent au Rwanda et ont été enrichis des expériences étrangères.

Nous espérons que les résultats de ce séminaire vont nous permettre d'asseoir des bases solides de la reconstruction du Rwanda en élaborant une stratégie globale des priorités du pays en terme de projets et en apportant des solutions claires et réalisables aux défis qui nous préoccupent.

La reconstruction du Rwanda va de paire avec la réconciliation nationale. Celle-ci ne peut se concrétiser sans régler le problème de l'impunité. L'État doit assumer ses responsabilités en jugeant les auteurs du génocide, des crimes contre l'humanité et autres violations graves des droits de l'Homme. Pour marquer la rupture définitive avec l'impunité, il faut que les jugements et condamnations des responsables du génocide revêtent un caractère exemplaire, mais il faut également que les personnes qui ont exposé leur vie par des gestes de solidarité en contribuant à sauver quelques vies humaines soient récompensées.

Nous pensons pour cela que l'État rwandais devrait prendre ses dispositions face à la lenteur manifestée par la Communauté Internationale pour mettre sur pied un tribunal international.

Parallèlement, le Rwanda doit être doté d'un appareil judiciaire fiable. Pour ce faire, il revient à l'État Rwandais de faire une nette séparation des pouvoirs pour garantir l'indépendance de la magistrature en vue de pouvoir rendre justice en toute équité.

Ce problème de la restructuration de l'administration de la justice, s'applique également à l'administration d'autres services publics. Cette administration souffre effectivement d'un manque de personnel et de ressources matérielles.

D'énormes tâches restent à accomplir pour la restructuration de cette administration par des programmes de formation et stage, le recours à la coopération technique africaine et étrangère, la bonne gestion du patrimoine public, la prévision d'un code de déontologie des agents de l'État, et j'en passe.

La reconstruction du Rwanda, concerne au premier chef les Rwandais, qu'ils soient de l'intérieur ou de l'extérieur. Une interpellation particulière est adressée à ceux qui sont réfugiés pour qu'ils reviennent participer à l'édification de leur pays. Plusieurs barrières s'érigent cependant contre ce retour et il s'agit notamment de l'insécurité qui prévaut sur le chemin du retour ; de la campagne d'intoxication entretenue par les auteurs du génocide pour empêcher le retour des personnes qui n'ont rien à se reprocher dans la tragédie rwandaise.

Relativement à ce problème, la communauté internationale et plus particulièrement les ONG étrangères ont un grand rôle à jouer en favorisant les conditions de retour, par une neutralité qui doit marquer leurs objectifs et leurs manières d'intervention.

La communauté internationale devrait contribuer au retour des réfugiés en aidant à la mise sur pied des structures d'accueil et en procédant notamment à la réinstallation des réfugiés, à l'amélioration des conditions d'habitat, de santé, d'hygiène ; en appuyant les départements ministériels concernés.

C'est avec l'aide de la communauté internationale que les responsables nationaux pourront contribuer à la résolution des problèmes de réinstallation des Rwandais et à résoudre plusieurs conflits dont notamment le problème des terres par l'élaboration de plans à court et à long termes en vue d'une nouvelle politique foncière qui garantit les droits des nouveaux et des anciens occupants.

Le travail de reconstruction n'incombe pas seulement à l'État, mais aussi aux ONG œuvrant dans le pays et d'une manière générale, à toute la société civile rwandaise qui doit collaborer avec l'État dans la formation et le développement des masses sociales tout en gardant son indépendance.

L'Église, elle aussi a un grand rôle dans ce travail d'édification et doit éviter d'être inféodée au pouvoir politique.

Vous avez vu le rôle dévastateur qu'ont joué les médias dans notre pays. Il faut qu'aujourd'hui des mesures adéquates soient prises pour prévenir cet état de choses tout en protégeant la liberté d'opinion et d'expression. Une certaine déontologie professionnelle doit donc marquer les hommes de presse.

La jeunesse a beaucoup été manipulée pendant la tragédie que vient de connaître le pays et a subi toute sortes d'exactions. Plusieurs jeunes ont été enrôlés dans les milices tandis que leurs sœurs subissaient des viols de ces miliciens. Il revient à toute la société rwandaise de lui rendre l'espoir, de la faire revivre par une éducation aux valeurs d'unité, de paix, de respect de l'autre, de partage, de solidarité.

Les victimes du génocide, des crimes contre l'humanité et d'autres violations graves des Droits de l'Homme ne doivent pas être oubliées. De même, des cas de bravoure et de solidarité, notamment des personnes qui ont risqué leur vie en protégeant leurs semblables doivent être loués. Nous sommes tous interpellés à reconstruire le Rwanda et à bâtir une société nouvelle sans aucune forme de discrimination.

Je m'en voudrais de ne pas terminer ce mot sans réitérer, au nom du CLADHO, mes remerciements pour l'effort que vous avez fourni pour la réussite de ce séminaire sur la "RECONSTRUCTION DU RWANDA".

Je vous remercie.

**ALLOCUTION DE SON EXCELLENCE MONSIEUR LE PREMIER
MINISTRE DE LA RÉPUBLIQUE RWANDAISE, LORS DE LA CLÔTURE DU
SÉMINAIRE INTERNATIONAL SUR LA RECONSTRUCTION DU RWANDA**

*Messieurs les Ministres,
Messieurs les Organismes du Séminaire,
Mesdames, Messieurs,*

Vous voici à la fin de la première phase des travaux de réflexion sur la reconstruction du Rwanda; je dis bien première phase des travaux puisqu'il faudra certainement les poursuivre par des étapes ultérieures pour arriver aux actions concrètes devant permettre de fournir des éléments de solution à l'immense tâche qui nous attend tous.

Dans un pays frappé d'un drame d'une telle ampleur, aucun Gouvernement du monde, quelle que soit sa détermination, ne pourrait, à lui seul, poser les bases d'une réconciliation nationale et de la reconstruction d'une paix durable, capables d'éviter les mêmes tragédies dans l'avenir.

Tout est à faire et dans tous les domaines. Tout semble urgent et indispensable. C'est vrai. Nous avons néanmoins le devoir impérieux de ne pas prendre ces urgences au hasard, ou simplement l'une après l'autre indistinctement, mais plutôt de les hiérarchiser en les situant dans une vision d'ensemble et une perspective à court, moyen et long termes. Faute d'élaboration d'une telle stratégie globale, nous serions à la remorque de cette diversité de priorités et des diverses formes d'aide que nous propose la Communauté internationale. A la limite, nous tomberions même dans une agitation qui ne ferait que nous fatiguer sans certitude sur la qualité des résultats escomptés.

C'est à nous de prendre l'initiative, sans nous laisser impressionner par la multiplicité des urgences et les propositions de tel ou tel bailleur, public ou privé. C'est dans cette vision des choses que le Gouvernement avait souhaité la tenue de cette conférence.

Le Gouvernement, avec le CLADHO, a choisi les défis qui nous paraissent prioritaires dans la situation actuelle. Nous avons souhaité que les représentants de notre administration et de la société civile les débattent en mettant à contribution nos amis étrangers, non pas pour nous indiquer ce qu'il faut faire ici, mais pour enrichir et éclairer notre chemin avec les expériences venant d'autres pays.

A un débat sur les questions aussi importantes que l'impunité, le retour des réfugiés, la question des terres, la reconstruction de l'administration, le rôle des médias et de la société civile, l'église, la jeunesse et j'en passe...; un tel débat exigeait de hautes compétences, mais surtout un engagement ferme de la part de tous les participants pour que le pays puisse en tirer le maximum de profit.

Je me réjouis de ce que la profondeur de vos analyses faites dans les divers ateliers et, m'a-t-on affirmé, avec une transparence et une sincérité exemplaires, soit à la hauteur de nos attentes.

*Mesdames,
Messieurs,
Chers participants au Séminaire,*

Ces journées d'une réflexion engagée vous ont permis, non pas de conclure, mais de démarrer ensemble quelque chose d'important, de faire un pas décisif en discutant une

stratégie commune sur la base à laquelle nous pourrions solliciter l'aide internationale, non pas comme des mendiants découragés à la recherche de la charité, mais en tant qu'un peuple debout, décidé plus que jamais à construire son pays.

D'où la nécessité d'une vision claire sur le chemin à prendre, exigeant sans doute un coup de main de la part de nos amis, à la manière des paysans qui s'entraident quand la récolte a été frappée par un orage impitoyable.

Au cours de votre dialogue intense durant cette semaine, vous avez fait un travail important et essentiel, clarifiant les principales questions auxquelles nous devons donner des réponses et pour lesquelles vous avez vous-mêmes esquissé des propositions. Chaque défi que vous avez analysé relève de la société toute entière. Les solutions à y apporter ne peuvent pas être attendues d'un seul ministère, encore moins d'une seule organisation. Je pense donc que l'un des principaux projets à proposer pour financement en sortant de ces travaux, sera la mise en route des mécanismes de suivi sous forme de groupes de travail ou de structures reconnues par l'administration pour exploiter au maximum et au profit de tous les Rwandais, chacune des propositions que vous avez formulées avec fermeté et réalisme. Vous avez même trouvé dans notre malheur une source d'espoir : une situation où tout est à reconstruire et dans tous les domaines constitue la meilleure occasion de réformes profondes et salutaires, en évitant les orientations plus ou moins faciles destinées à ressusciter obstinément les références du passé, avec risque de retomber dans les mêmes erreurs que le système déchu. Le Gouvernement est ouvert à toute idée même fortement innovatrice qui puisse nous aider à marquer un bon départ.

*Excellences,
Mesdames,
Messieurs,*

Je vous propose deux suites concrètes aux travaux de votre conférence. La première sera de bâtir dans les mois qui viennent, à partir des propositions que vous avez esquissées, une stratégie concrète pour chacun des défis. La reconstruction du pays ne peut pas attendre. Je voudrais d'ici la fin de l'année pouvoir m'adresser à la communauté internationale avec une stratégie comportant des mesures à court terme intégrées dans des perspectives à long terme.

Mais ce n'est pas à Kigali seulement qu'il faut construire une paix durable. C'est aussi, c'est surtout, dans les campagnes, dans les collines. Je voudrais que des séminaires semblables puissent se tenir dans les six mois qui viennent dans chaque préfecture, dans chaque commune. Que les hommes et les femmes du pays puissent dire à leur niveau comment ils voient la reconstruction du Rwanda, quels sont leurs défis ; qu'ils puissent comme vous l'avez fait en discuter entre eux, bénéficier d'une expérience venue d'ailleurs, esquisser des propositions. C'est en faisant cela que nous commencerons à changer les relations entre la société et l'État.

Je ne voudrais pas terminer mon propos sans remercier nos amis étrangers, tous les organisateurs de ce séminaire, ainsi que tous ceux qui ont contribué à la bonne réussite de vos travaux.

Vive la solidarité entre les peuples,
Vive la coopération internationale.

